



Irrigation

2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE



SOMMAIRE

I.	Préambule	4
	A. Le contrat	4
	B. Les avenants au contrat.....	4
	C. Les conventions particulières	4
	D. Objet du compte-rendu financier	6
	E. Les intervenants	6
II.	CHIFFRES CLES 2016.....	7
III.	Synthèse du bilan financier.....	8
	A. Chiffres clés 2016	8
	B. Synthèse des Tarifs.....	8
	1. Tarif 2016	8
	2. Tarif 2017	9
	3. Evolution des tarifs depuis 2010	9
	C. Actualisation des prix du bordereau.....	10
	1. Actualisation année 2016	11
	2. Actualisation année 2017	13
	D. Répartition des coûts pour une facture de 2000 m ³	14
	1. Abonné agricole	14
	2. Abonné Industriel	14
	3. Abonné Collectivités « Vente en Gros »	15
	E. Présentation de la facture spécimen	16
	1. Récapitulatif des factures par type d'usage	16
	2. Autres produits	17
	F. Le portefeuille clients	17
IV.	SyNthese des recettes	18
	A. Détail de la facturation.....	18
	1. Facturation sur l'année 2016.....	18
	2. Synthèse des volumes 2016 par type d'usage	20
	3. Synthèse des volumes 2016 par commune et type d'usage	21
	4. Total des recettes de l'année 2016	22
	5. Redevance Office de l'Eau	22
	B. Impayés.....	23
	C. Pénalités de retard de remise des rapports annuels	23
V.	Bilan financier année 2016	24
	1. CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation)	24
	2. CARE CASH	25
	3. Bilan des principaux fonds de fonctionnement.....	26
VI.	Synthèse des reversements 2016	30
	Annexe 1 Historique du compte annuel de résultat depuis 2010	31
	Annexe 2 Factures spécimens	32
	1. Année 2016 (Abonné Vente en Gros)	32

2. Année 2017 (Abonné Vente en Gros)	34
3. Année 2016 (Abonné Agricole).....	36
4. Année 2017 (Abonné Agricole).....	38
5. Année 2016 (Abonné Industriel).....	40
6. Année 2017 (Abonné Industriel).....	42
Annexe 3 Procédure « Encaisser en Guadeloupe ».....	44
I. Objet de la procédure :.....	44
II. Domaine d'application et références :.....	44
III. Termes et abréviations :	45
IV. Liste de diffusion :.....	45
V. Organisation et responsabilités	45
A. Le cycle de relance :.....	45
B. Les fermetures de branchements :.....	47
C. Le contentieux :.....	47
VI. Instruction « L'encaissement en Guadeloupe – Conseil Départemental de la Guadeloupe » : .	47

I. Préambule

A. Le contrat

Contrat d’Affermage du périmètre de Grande-Terre et de Léotard Belcitot Contrat de Délégation de Service Public de distribution d’eau d’irrigation et de production d’eau brute du Conseil Départemental de la Guadeloupe (CG971)	Signé le : 11/09/2010 Visa par la Préfecture le : 31/05/2010 Date d’entrée en vigueur : 01/07/2010 Durée : 12 ans Echéance : 30/06/2022
---	--

B. Les avenants au contrat

Avenant n°1 Intégration du périmètre de la Côte au Vent (Prises d’eau de Pérou et Carbet, Barrage de Dumanoir, et réseau Côte au Vent)	Signé le : 26/06/2011 Visa par la Préfecture le : 05/07/2011 Date d’entrée en vigueur : 01/07/2011 Echéance : 30/06/2022
Avenant n°2 Intégration Prise d’eau de Moreau/ Barrage de Grand Bassin et réseau de Grand Bassin	Signé le : 15/02/2012 Visa par la Préfecture le : 15/02/2012 Date d’entrée en vigueur : 01/01/2012 Echéance : 30/06/2022
Avenant n°3 Révision du contrat	Signé le : 25/06/2015 Visa par la Préfecture le : 26/06/2015 Date d’entrée en vigueur le : 01/07/2015 Echéance : 30/06/2022

C. Les conventions particulières

Convention particulière Caraïbes Energie	Signé le : 17 décembre 2010 Visa par la Préfecture le : Date d’entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans Echéance : 30 juin 2030 Objet : 40 m ³ /h minimum au prix de l’eau industrielle
Convention particulière Gardel SA	Signé le : 17 octobre 2013 Date d’entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2013 Durée : 9 ans Echéance : 30 juin 2022 Objet : 440 m ³ /j (de janvier à juin) au prix de l’eau industrielle

<p align="center">Convention particulière Centrale thermique du Moule</p>	<p>Signé le : 17 décembre 2010 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans Echéance : 30 juin 2030 Objet : 150m³/h (en période de sécheresse) au prix de l'eau industrielle. Restitution de 40m³/h au réseau via la retenue de Letaye</p>
<p align="center">Convention particulière SMNGT</p>	<p>Signé le : 01 mars 2011 Visa par la Préfecture le : 10 mars 2011 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 Décembre 2030 Objet : 120m³/h (à 2 bars) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Convention de mise à disposition d'un volume d'eau entre le CG971 et Syndicat Mixte du Nord Grande- Terre (SMNGT)</p>	<p>Signé le : 06/11/2012 Visa par la Préfecture le : 17/12/2012 Date d'entrée en vigueur le : 01/01/2013 Durée : 3 ans Echéance : 01/01/2016 Objet : 230m³/h dont le coût est pris en charge par le CG971</p>
<p align="center">Convention particulière SIAEAG</p>	<p>Signé le : 16 juin 2011 Visa par la Préfecture le : 27 juin 2011 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} mai 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 avril 2031 Objet : 750m³/h (à 1 bar) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière CANGT</p>	<p>Signé le : 16 juillet 2014 Visa par la Préfecture le : 5 septembre 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2015 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2034 Objet : 400m³/h (en pointe) à 1 bar au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Commune du Lamentin</p>	<p>Signé le : 07 août 2014 Visa par la Préfecture le : 12 août 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2014 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2033 Objet : 150 m³/h (à 1 bar) puis 300 m³/h en 2015 au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Cap Excellence</p>	<p>Signé le : 07 août 2014 Visa par la Préfecture le : 12 août 2014 Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2011 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 31 décembre 2030 Objet : 200 m³/h (à 4 bars) au prix de l'eau en gros</p>
<p align="center">Convention particulière Commune de Sainte Rose</p>	<p>Signé le : 05 juillet 2012 Visa par la Préfecture le : Date d'entrée en vigueur le : 1^{er} juillet 2010 Durée : 20 ans (reconductible tacitement par période de 5 ans) Echéance : 30 juin 2030 Objet : 30 m³/h (à 1 bar) au prix de l'eau en gros</p>

D. Objet du compte-rendu financier

Ce compte rendu financier doit permettre de présenter d'un point de vue comptable l'activité du service de production, d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'exercice concerné.

E. Les intervenants

NANTAISE DES EAUX SERVICES

Siège social :

Adresse : 26 rue de la Rainière CS 53987 44339 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02 40 18 84 00 Fax : 02 40 25 84 28

Exploitant : NANTAISE DES EAUX SERVICES
Agence Le Moule

Directeur Zone Caraïbes : Séverine JACQUET

Adresse : Immeuble Le Gotha – ZA de Damencourt – 97160 LE MOULE

Téléphone : 05 90 21 00 12 Fax : 05 90 21 21 89

Service Relation Collectivité :

Il est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. Il s'occupe en particulier des actualisations des tarifs, des reversements de surtaxe, des attestations de T.V.A. et de la réalisation des comptes rendus financiers. Votre interlocuteur principal est :

Emilie LEFEUVRE

Tél. : 02.40.18.26.71

Fax : 02.40.18.84.06

E-Mail : lefeuvre@ndes.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

Directeur des Equipements Ruraux : Pierre ARRICOT

Adresse : Immeuble DSTATM - Desmarais – 97100 BASSE TERRE

Téléphone : 05 90 80 62 12 Fax : 05 90 80 62 33

Dans le présent rapport, l'entreprise délégataire Nantaise des eaux Services et le maître d'ouvrage Conseil Départemental de Guadeloupe sont dénommés respectivement NDES et CD971.

II. CHIFFRES CLES 2016



PRIX DE L'EAU H.T. AU 1^{er} JANVIER (Part fermière)

0,1770 €/m³ pour les usagers **Collectivités**
0,2440 €/m³ pour les usagers **Industriels**
0,0830 €/m³ pour les usagers **Agricoles**



PRIX D'UNE FACTURE TYPE T.T.C AU 1^{er} JANVIER

318,96 € pour les usagers Collectivités (Consommation de **1000 m³**)
292,31 € pour les usagers Industriels (Consommation de **1000 m³**)
344,61 € pour les usagers Agricoles (Consommation de **2000 m³** et **1 ha d'abonnement**)



RECETTES PAR USAGE (en €)

Usager	Nombre	Recette CD 971	Recette fermière
Abonnement Agricole	9 151 ha	22 878,33 €	448 034,56 €
Consommation Agricole	8 052 057 m3	161 042,19 €	668 868,64 €
Consommation Industriels	1 578 982 m3	31 579,64 €	385 784,75 €
Consommation Collectivités	14 710 149 m3	1 029 710,44 €	2 609 107,19 €
Régularisations		-127 353,05 €	-11 009,32 €
Total	24 341 188 m3 et 9 151 ha	1 117 857,55 €	4 100 785,82 €



REVERSEMENT CD971

990 140,40 €

III. SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

A. Chiffres clés 2016

Résultats d'Exploitation	
Produits	€
Exploitation du service	4 050 458 €
Collectivités et autres organismes publics	1 097 189 €
Travaux attribués à titre exclusif	41 857 €
Produits accessoires	88 153 €
Total	5 277 657 €

Volumes de vente	
Usage de l'eau	m ³
Agricole	8 052 057
Industriel	1 578 982
Vente en Gros	14 710 149
Total	24 341 188

Nombre de clients
3240

B. Synthèse des Tarifs

1. Tarif 2016

	Période	Part CD971	Evolution par rapport à 2015	Part fermière	Evolution par rapport à 2015
Part fixe eau irrigation	1 ^{er} semestre	2,50 €	0,00%	48,89 €	0,19%
Part fixe eau irrigation	2 ^{ème} semestre	2,50 €	0,00%	49,03 €	0,25%
Part variable eau irrigation Agricole	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,0830 €	0,19%
Part variable eau irrigation Agricole	2 ^{ème} semestre	0,0200 €	0,00%	0,0830 €	0,25%
Part variable eau irrigation Industriel	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,2440 €	0,19%
Part variable eau irrigation Industriel	2 ^{ème} semestre	0,0200 €	0,00%	0,2446 €	0,25%
Part variable eau irrigation VEG	1 ^{er} semestre	0,0700 €	0,00%	0,1770 €	0,19%
Part variable eau irrigation VEG	2 ^{ème} semestre	0,0700 €	0,00%	0,1778 €	0,25%
Préservation des ressources en eau Agricole		0,0143 €		-	
Préservation des ressources en eau Industriel		0,0220 €		-	
Préservation des ressources en eau Vente en gros		0,0650 €		-	

	Période	Part fermière	Evolution par rapport à 2015
Etalonnage compteur	1 ^{er} semestre	610,26 €	0,19%
Etalonnage compteur	2 ^{ème} semestre	612,08 €	0,25%
Frais de coupure pour défaut de paiement	1 ^{er} semestre	70,04 €	0,19%
Frais de coupure pour défaut de paiement	2 ^{ème} semestre	70,04 €	0,25%
Frais de contrôle du relevé de compteur	1 ^{er} semestre	80,58 €	0,19%
Frais de contrôle du relevé de compteur	2 ^{ème} semestre	80,82 €	0,25%

Tarif unitaire Agricole pour une facture de 2 000 m3 et 1 ha en 2016	0,1699 € TTC
Tarif unitaire Industriel pour une facture de 1 000 m3 en 2016	0,3155 € TTC
Tarif unitaire Vente en gros pour une facture de 1 000 m3 en 2016	0,3339 € TTC

2. Tarif 2017

	Période	Part CD971	Evolution par rapport à 2016	Part fermière	Evolution par rapport à 2016
Part fixe eau irrigation	1 ^{er} semestre	2,50 €	0,00%	49,20 €	0,64%
Part fixe eau irrigation	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	non connu	-
Part variable eau irrigation Agricole	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,0830 €	0,64%
Part variable eau irrigation Agricole	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	non connu	-
Part variable eau irrigation Industriel	1 ^{er} semestre	0,0200 €	0,00%	0,2450 €	0,64%
Part variable eau irrigation Industriel	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	non connu	-
Part variable eau irrigation Vente en gros	1 ^{er} semestre	0,0700 €	0,00%	0,1780 €	0,64%
Part variable eau irrigation Vente en gros	2 ^{ème} semestre	Non connu	-	non connu	-
Préservation des ressources en eau Agricole*		0,0143 €		-	
Préservation des ressources en eau Industriel*		0,0220 €		-	
Préservation des ressources en eau Vente en gros*		0,0650 €		-	

* le tarif 2017 de la préservation des ressources n'est pas déterminé à ce jour

	Période	Part fermière	Evolution par rapport à 2016
Etalonnage compteur	1 ^{er} semestre	614,18 €	0,64%
Etalonnage compteur	2 ^{ème} semestre	Non connu	-
Frais de coupure pour défaut de paiement	1 ^{er} semestre	70,28 €	0,64%
Frais de coupure pour défaut de paiement	2 ^{ème} semestre	Non connu	-
Frais de contrôle du relevé de compteur	1 ^{er} semestre	81,10 €	0,64%
Frais de contrôle du relevé de compteur	2 ^{ème} semestre	Non connu	-

Tarif unitaire Agricole pour une facture de 2 000 m3 et 1 ha en 2017	0,1726 € TTC
--	--------------

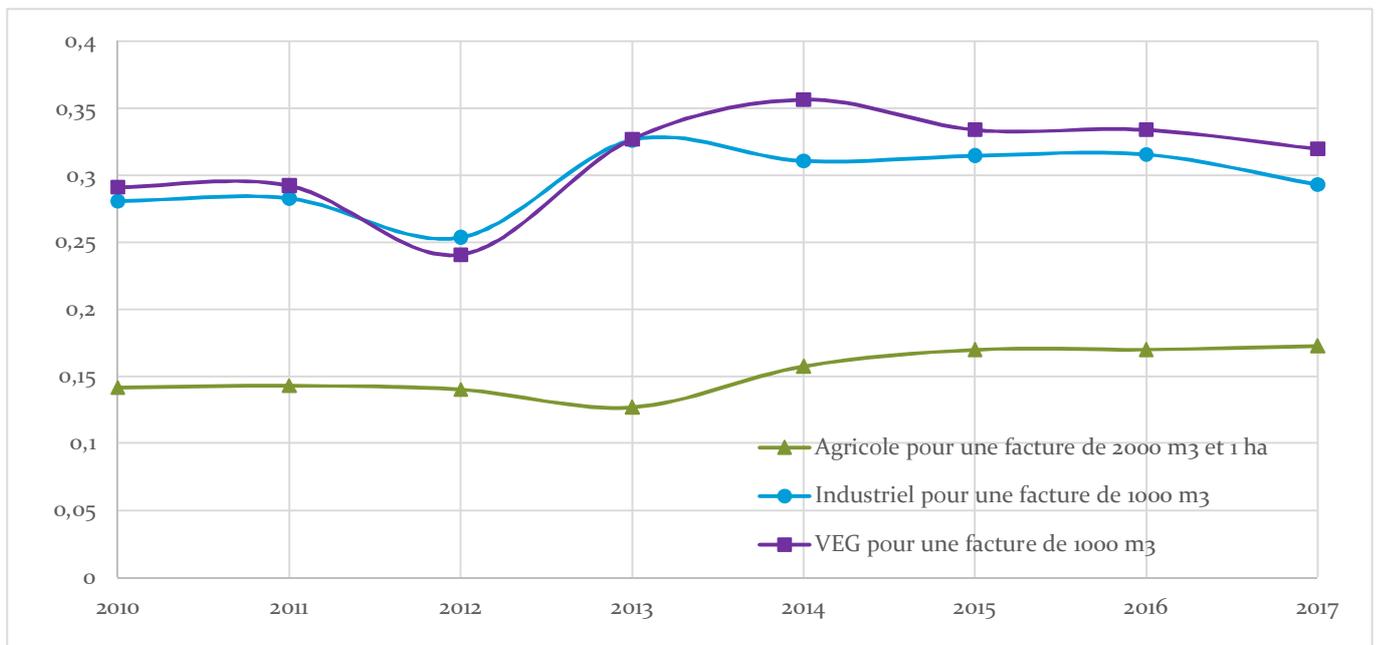
Tarif unitaire Industriel pour une facture de 1 000 m3 en 2017	0,2930 € TTC
--	--------------

Tarif unitaire Vente en gros pour une facture de 1 000 m3 en 2017	0,3196 € TTC
---	--------------

3. Evolution des tarifs depuis 2010

Les tarifs présentés ci-dessous sont des tarifs TTC.

Tarif unitaire par usage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017						
Coefficient d'actualisation (semestriel)	SO	1,0093	1,0223	1,0372	1,0468	1,0556	1,0583	1,0652	1,0685	1,0708	1,0749	1,0744	1,0776	1,0813
Tarif Agricole pour 1 ha et 2000 m3	0,1414	0,1429	0,1400	0,1268	0,1574	0,1698	0,1699	0,1726						
Tarif industriel pour une facture de 1000 m3	0,2806	0,2827	0,2536	0,3263	0,3106	0,3145	0,3155	0,293						
Tarif VEG pour une facture de 1000 m3	0,2912	0,2922	0,2408	0,3269	0,3565	0,3339	0,3339	0,3196						



C. Actualisation des prix du bordereau

	Année 2016	Année 2017	Evolution
Coefficient d'actualisation Eau irrigation K1	1,0744	1,0813	0,64%
Coefficient d'actualisation Eau irrigation K2	1,0776	Non connu	-

1. Actualisation année 2016

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/01/2016 au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : GUADELOUPE

COLLECTIVITE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

$$K = 0,15 + 0,379*(ICHT-E/ICHT-Eo) + 0,068*(E-351001/E351001o) + 0,198*(FD/FDo) + 0,205*(TP10A/TP10Ao)$$

INDICES	Indices connus 1-févr.-10	Indices connus 1-janv-16	COEFFICIENT	K	Moniteur Numéro	Date
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,9	111,4	1,0932	0,4143	Moniteur WEB	07/10/2015
E-351001 - 351106	98,85	122,6	1,2403	0,0843	Moniteur WEB	18/12/2015
FD - FD	97,9	100,7	1,0284	0,2036	Moniteur WEB	18/12/2015
TP10a- TP10a base 2010	97,24	105,4	1,0840	0,2222	Moniteur WEB	18/12/2015
K				1,0744		

ICHT-E Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors CICE

351001 -351106 Electricité tarif bleu professionnel option heures creuses base
Information de L'INSEE la série 351001 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010 351106
Il est préconisé de remplacer l'indice 351 001 par l'indice 351 106.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0835.
La valeur de base de l'indice 351 001 à 107,1 est désormais de 107,1/1,0835 = 98,85

FD- FD base 100

Frais Divers
Information de L'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
Il est préconisé de remplacer l'indice FD par l'indice FD BASE 100.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,1254.
La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 =

97,92

TP10a assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux

TP10a- TP10a base 2010 Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
Information de L'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701.
La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 = 97,24

Coefficient d'actualisation :

$$K = 1,0744$$

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel d'origine	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
Partie proportionnelle	=	0,077 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	≡	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle d'origine	=	0,165 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Vente d'eau en gros aux industriels			
Partie proportionnelle d'origine	=	0,227 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Travaux bordereau des prix			

Etalonnage compteur

Frais de coupure pour défaut de paiement	=	568,00 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	65,00 € H.T./forfait
	=	75,00 € H.T./forfait

Tarifs actualisés au 01/01/2016

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	97,770 € H.T./an / hectare
Partie proportionnelle	=	0,083 € H.T./m3
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	114,96 € H.T.
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,52 € H.T.

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,177 € H.T./m3
Vente d'eau en gros aux industriels		
Partie proportionnelle	=	0,244 € H.T./m3

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	610,26 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	69,84 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	80,58 € H.T./forfait

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/07/2016
au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : **GUADELOUPE**

COLLECTIVITE : **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

$$K = 0,15 + 0,379*(ICHT-E/ICHT-Eo) + 0,068*(E-351001/E351001o) + 0,198*(FD/FDo) + 0,205*(TP10A/TP10Ao)$$

INDICES	Indices connus 1-févr.-10	Indices connus 1-juil-16	COEFFICIENT	K	Moniteur Numéro	Date
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,90	111,7	1,0962	0,4155	Moniteur WEB	15/04/2016
351106 - 35111407	98,85	125,7	1,2717	0,0865	Moniteur WEB	30/06/2016
FD - FD base 100	97,92	100,9	1,0304	0,2040	Moniteur WEB	21/06/2106
TP10a - TP10a base 100	97,24	105,1	1,0809	0,2216	Moniteur WEB	21/06/2016
K				1,0776		

ICHT-E Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors effet CICE

~~351106~~- 35111407 Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses - Référence 100 en 2010
 Information de L'INSEE la série 351106 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente 35111407
 Il est préconisé de remplacer l'indice 351106 par l'indice 35111407 .
 Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0000.
 La valeur de base de l'indice 35111407 à 98,85est désormais de 98,85/1,0000 = **98,85**

~~TP10a~~- TP10a base 100 Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
 Information de L'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
 Il est préconisé de remplacer l'indice TP10a par l'indice TP10A.
 Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701.
 La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 = **97,24**

~~FD~~- FD base 100 Frais Divers
 Information de L'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
 Il est préconisé de remplacer l'indice FD par l'indice FD BASE 100.
 Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,1254.
 La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 = **97,92**

Coefficient d'actualisation :

$$K = 1,0776$$

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
Partie proportionnelle	=	0,0770 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,1650 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
------------------------	---	------------------	---------------------

Vente d'eau en gros aux industriels

Partie proportionnelle	=	0,2270 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
------------------------	---	------------------	---------------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	568,00 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	65,00 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	75,00 € H.T./forfait

Tarifs actualisés au 01/07/2016

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	98,060 € H.T./an / hectare
Partie proportionnelle	=	0,0830 € H.T./m3
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	115,30 € H.T.
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,5432 € H.T.

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,1778 € H.T./m3
------------------------	---	-------------------------

Vente d'eau en gros aux industriels

Partie proportionnelle	=	0,2446 € H.T./m3
------------------------	---	-------------------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	612,08 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	70,04 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	80,82 € H.T./forfait

2. Actualisation année 2017

ACTUALISATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AU 01/01/2017
au moyen de la formule contractuelle

DÉPARTEMENT : GUADELOUPE

COLLECTIVITE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

$$K = 0,15 + 0,379*(\text{ICHT-E}/\text{ICHT-Eo}) + 0,068*(\text{E-351001}/\text{E351001o}) + 0,198*(\text{FD}/\text{FDo}) + 0,205*(\text{TP10A}/\text{TP10Ao})$$

INDICES	Indices connus 1-févr.-10	Indices connus 1-janv-17	COEFFICIENT	K	Moniteur Numéro	Date
Part Fixe				0,15		
ICHT-E	101,9	112,4	1,1030	0,4180	Moniteur WEB	14/10/2016
351106 35111407	98,85	125,5	1,2696	0,0863	Moniteur WEB	30/12/2016
FD - FD	97,9	101,4	1,0355	0,2050	Moniteur WEB	30/12/2016
TP10a TP10a base 2010	97,24	105,3	1,0829	0,2220	Moniteur WEB	30/12/2016
K				1,0813		

ICHT-E Indice salaires entreprises de l'eau et de l'assainissement hors CICE

~~351106~~ 35111407 Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses - Référence 100 en 2010
Information de l'INSEE la série 351106 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente 35111407
Il est préconisé de remplacer l'indice 351106 par l'indice 35111407.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,0000.
La valeur de base de l'indice 35111407 à 98,85 est désormais de 98,95/1,0000 = 98,85

~~FD~~ - FD base 100 Frais Divers
Information de l'INSEE la série FD est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
Il est préconisé de remplacer l'indice FD par l'indice FD BASE 100.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,1254.
La valeur de base de l'indice FD à 110,2 est désormais de 110,2/1,1254 = 97,92

~~TP10a~~ TP10a base 2010 Indice canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
Information de l'INSEE la série TP10a est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2010
Il est préconisé de remplacer l'indice TP10a par l'indice TP10A.
Le coefficient de raccordement préconisé par l'INSEE est : 1,2701.
La valeur de base de l'indice TP10a à 123,5 est désormais de 123,5/1,2701 = 97,24

Coefficient d'actualisation :

$$K = 1,0813$$

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel d'origine	=	91,000 € H.T./an / hectare	(suite avenant N°2)
Partie proportionnelle	=	0,077 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	107,00 € H.T. / tranche	
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,00 € H.T. / tranche	

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle d'origine	=	0,165 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
----------------------------------	---	-----------------	---------------------

Vente d'eau en gros aux industriels

Partie proportionnelle d'origine	=	0,227 € H.T./m3	(suite avenant N°2)
----------------------------------	---	-----------------	---------------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	568,00 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	65,00 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	75,00 € H.T./forfait

Tarifs actualisés au 01/01/2017

Vente d'eau aux particuliers pour un usage agricole

Abonnement annuel	=	98,400 € H.T./an / hectare
Partie proportionnelle	=	0,083 € H.T./m3
Borne monétique d'origine première tranche de 100 m3	=	115,70 € H.T.
Borne monétique d'origine au-delà de la première tranche	=	7,57 € H.T.

Vente d'eau en gros aux autres Syndicats et Collectivités

Partie proportionnelle	=	0,178 € H.T./m3
------------------------	---	-----------------

Vente d'eau en gros aux industriels

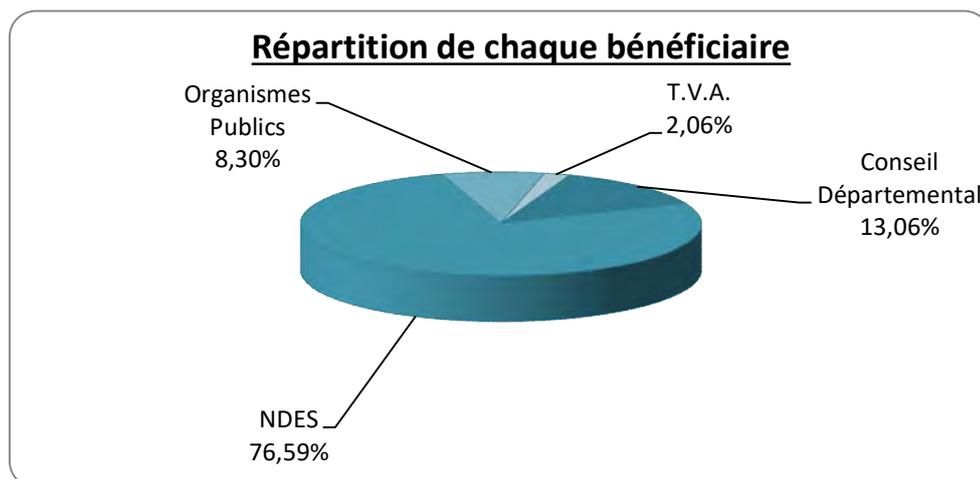
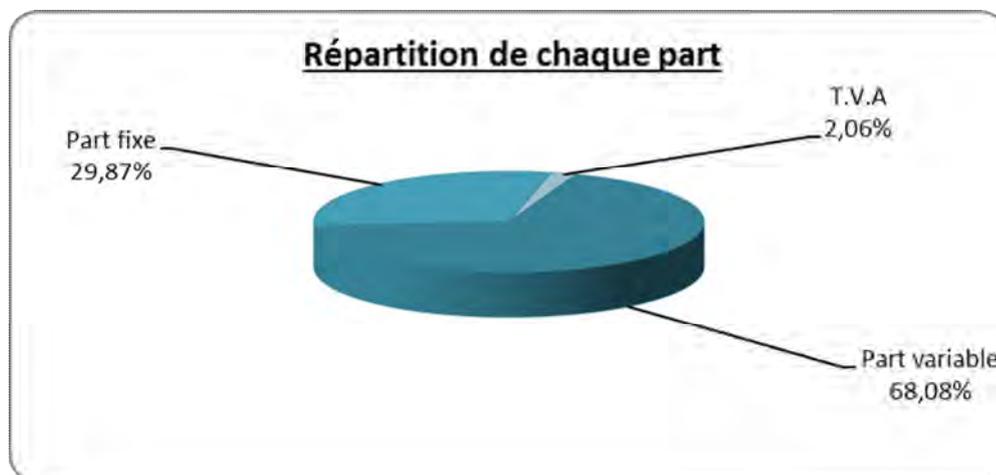
Partie proportionnelle	=	0,245 € H.T./m3
------------------------	---	-----------------

Travaux bordereau des prix

Etalonnage compteur	=	614,18 € H.T./forfait
Frais de coupure pour défaut de paiement	=	70,28 € H.T./forfait
Frais de contrôle du relevé de compteur	=	81,10 € H.T./forfait

D. Répartition des coûts pour une facture de 2000 m³

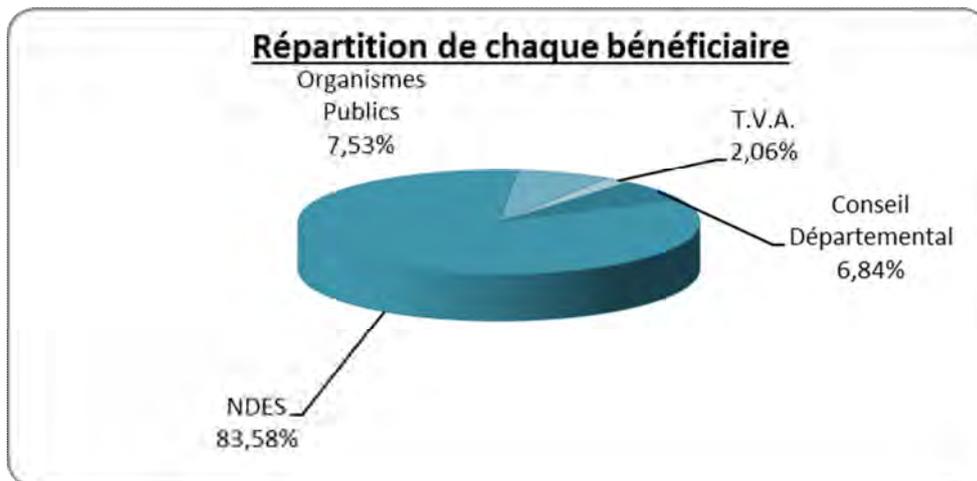
1. Abonné agricole



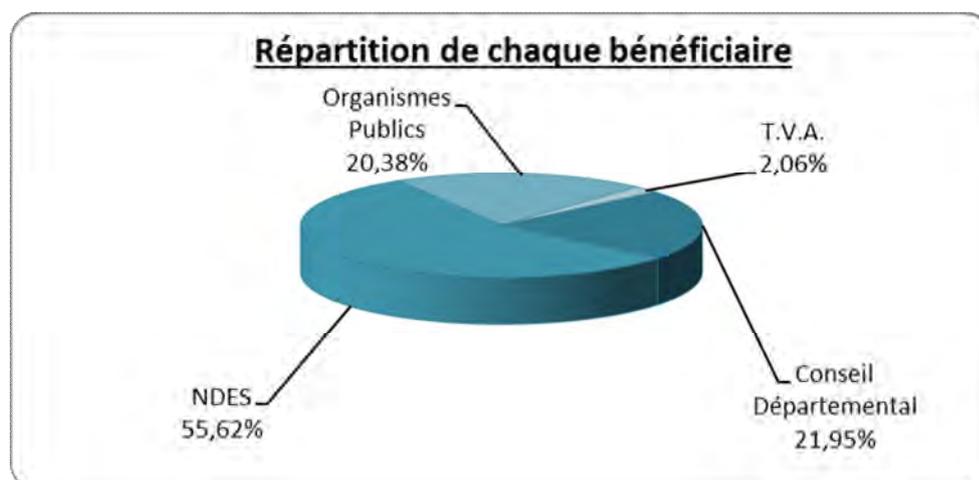
* La recette répartie correspond à celle d'une facturation sur la base d'un compteur de diamètre 65 mm.

2. Abonné Industriel





3. Abonné Collectivités « Vente en Gros »



E. Présentation de la facture spécimen

1. Récapitulatif des factures par type d'usage

Tableau 1 Synthèse des factures par type d'usage pour l'année 2016

	Base	PU	Trim	Montant Hors TVA		Montant H.T.	%	TVA	Total T.T.C. (€)
				Exploitation	Collectivité				
VEG	DISTRIBUTION DE L'EAU					312,40		6,56	318,96
	1000	0,0700			70,00		2,1	1,47	71,47
	500	0,1770	1	88,50			2,1	1,86	90,36
	500	0,1778	2	88,90			2,1	1,87	90,77
	1000	0,0650			65,00		2,1	1,37	66,37
CÔUT TOTAL POUR 1000 m3 CONSOMMES				177,40	135,00	312,40		6,56	318,96
INDUS	DISTRIBUTION DE L'EAU					286,30		6,01	292,31
	1000	0,0200			20,00		2,1	0,42	20,42
	500	0,2440	1	122,00			2,1	2,56	124,56
	500	0,2446	2	122,30			2,1	2,57	124,87
	1000	0,0220			22,00		2,1	0,46	22,46
CÔUT TOTAL POUR 1000 m3 CONSOMMES				244,30	42,00	286,30		6,01	292,31
AGRI	DISTRIBUTION DE L'EAU					337,52		7,09	344,61
	2	2,5			5,00		2,1	0,11	5,11
	2000	0,02	1		40,00		2,1	0,84	40,84
	1	48,89	1	48,89			2,1	1,03	49,92
	1	49,03	2	49,03			2,1	1,03	50,06
	1000	0,0830	1	83,00			2,1	1,74	84,74
	1000	0,0830	2	83,00			2,1	1,74	84,74
	2000	0,0143			28,60		2,1	0,60	29,20
CÔUT TOTAL POUR 2000 m3 CONSOMMES ET 1 HA D'ABONNEMENT				263,92	73,60	337,52		6,98	344,61

Tableau 2 Synthèse des factures par type d'usage pour l'année 2017

	Base	PU	Trim	Montant Hors TVA		Montant H.T.	%	TVA	Total T.T.C. (€)
				Exploitation	Collectivité				
VEG	DISTRIBUTION DE L'EAU					313,00		6,57	319,57
	1000	0,0700			70,00		2,1	1,47	71,47
	1000	0,1780	1	178,00			2,1	3,74	181,74
	1000	0,0650			65,00		2,1	1,37	66,37
	CÔUT TOTAL POUR 1000 m3 CONSOMMES				178,00	135,00	313,00		6,57
INDUS	DISTRIBUTION DE L'EAU					287,00		6,03	293,03
	1000	0,0200			20,00		2,1	0,42	20,42
	1000	0,2450	1	245,00			2,1	5,15	250,15
	1000	0,0220			22,00		2,1	0,46	22,46
	CÔUT TOTAL POUR 1000 m3 CONSOMMES				245,00	42,00	287,00		6,03
AGRI	DISTRIBUTION DE L'EAU					338,00		7,10	345,10
	2	2,5			5,00		2,1	0,11	5,11
	2000	0,02	1		40,00		2,1	0,84	40,84
	2	49,20	1	98,40			2,1	2,07	100,47
	2000	0,0830	1	166,00			2,1	3,49	169,49
	2000	0,0143			28,60		2,1	0,60	29,20
	CÔUT TOTAL POUR 2000 m3 CONSOMMES ET 1 HA D'ABONNEMENT				264,40	73,60	338,00		6,99

En 2016, avec la tarification en place, pour un montant facturé de 344,6 €, un agriculteur peut consommer 2000 m³, contre 1070 m³ environ pour une collectivité ou 1180 m³ environ pour un industriel. La tarification est nettement favorable aux usagers agricoles.

2. Autres produits

AUTRES PRODUITS EAU IRRIGATION / NDES	
Frais de relance	Montant H.T.
Produits sur frais de relance	88 153,15 €
TOTAL	88 153,15 €
Forfait compteur	Montant H.T.
Travaux liés à l'affermage	41 857,49 €
TOTAL	41 857,49 €
TOTAL AUTRES PRODUITS EAU IRRIGATION	130 010,64 €

Les travaux liés à l'affermage correspondent aux demandes de modification des branchements existants de client (changement de bras, changement de borne, étalonnage compteur, demandes autres,...).

F. Le portefeuille clients

	2015	2016	Evolution
Nombre de clients agriculteurs :	3 087	3 226	4,50%
Nombre d'hectares souscrits au 31/12 :	4 492	4 684	4,27%
Nombre de clients industriels:	8	8	0,00%
Nombre de clients vent en gros:	7	6	-14,29%

Contrairement à ce que le tableau récapitulatif du portefeuille Clients pourrait laisser croire, nous n'avons pas réellement une diminution de nombre de client collectivités.

L'unité mobile de Belin a été distinguée de l'usine de belin jusqu'en 2015 compte tenu de la convention de gratuité des volumes utilisés par ces unités mobiles avec le Conseil Départemental.

Pour des raisons de facturation, les Unités mobiles ont donc été considérées comme un client à part entière.

En 2016, une seule facturation étant réalisée pour l'Usine de Belin et les unités mobiles, nous retrouvons aujourd'hui 6 clients Collectivités au lieu de 7.

IV. SYNTHÈSE DES RECETTES

A. Détail de la facturation

1. Facturation sur l'année 2016

a. Abonnements agricoles

Abonnements Eau irrigation						
		Nombre de parts fixes	Tarifs unitaires		Recette	Recette
			CD971	Fermier	CD971	fermière
1er semestre	Anse-Bertrand	42,07	2,500 €	48,885 €	105,18 €	2 056,60 €
	Capesterre-Belle-Eau	385,95	2,500 €	48,885 €	964,87 €	18 867,06 €
	Goyave	68,84	2,500 €	48,885 €	172,11 €	3 365,35 €
	Le Moule	1 336,74	2,500 €	48,885 €	3 341,84 €	65 346,42 €
	Morne à l'eau	7,98	2,500 €	48,885 €	19,95 €	390,12 €
	Petit Bourg	87,00	2,500 €	48,885 €	217,51 €	4 253,19 €
	Petit Canal	22,24	2,500 €	48,885 €	55,60 €	1 087,24 €
	Port Louis	1 266,39	2,500 €	48,885 €	3 165,97 €	61 907,39 €
	Saint François	1 165,13	2,500 €	48,885 €	2 912,83 €	56 957,46 €
	Sainte Anne	124,84	2,500 €	48,885 €	312,10 €	6 102,80 €
	Sainte Rose	30,48	2,500 €	48,885 €	76,20 €	1 490,05 €
TOTAL 1er semestre		4 537,66			11 344,16 €	221 823,68 €
2ème semestre	Anse-Bertrand	44,03	2,500 €	49,030 €	110,08 €	2 158,80 €
	Capesterre-Belle-Eau	402,04	2,500 €	49,030 €	1 005,10 €	19 712,02 €
	Goyave	72,35	2,500 €	49,030 €	180,87 €	3 547,31 €
	Le Moule	1 361,74	2,500 €	49,030 €	3 404,35 €	66 766,14 €
	Morne à l'eau	10,54	2,500 €	49,030 €	26,35 €	516,78 €
	Petit Bourg	86,46	2,500 €	49,030 €	216,15 €	4 239,13 €
	Petit Canal	29,77	2,500 €	49,030 €	74,42 €	1 459,61 €
	Port Louis	1 296,16	2,500 €	49,030 €	3 240,40 €	63 550,72 €
	Saint François	1 187,94	2,500 €	49,030 €	2 969,85 €	58 244,72 €
	Sainte Anne	128,30	2,500 €	49,030 €	320,75 €	6 290,56 €
	Sainte Rose	31,47	2,500 €	49,030 €	78,67 €	1 542,97 €
TOTAL 2ème semestre		4 650,80			11 627,00 €	228 028,76 €
Facturations ponctuelles (mutations)	Capesterre-Belle-Eau	0,00	2,500 €	48,885 €	0,00 €	0,00 €
		0,00	2,500 €	49,030 €	0,00 €	0,00 €
	Anse-Bertrand	-0,38	2,500 €	48,885 €	-0,95 €	-18,58 €
		-1,94	2,500 €	49,030 €	-4,85 €	-95,13 €
	Goyave	-0,54	2,500 €	48,885 €	-1,35 €	-26,40 €
		0,00	2,500 €	49,030 €	0,00 €	0,00 €
	Le Moule	-11,34	2,500 €	48,885 €	-28,35 €	-554,37 €
		-3,60	2,500 €	49,030 €	-9,00 €	-176,52 €
	Morne à l'eau	0,00	2,500 €	48,885 €	0,00 €	0,00 €
		0,00	2,500 €	49,030 €	0,00 €	0,00 €
	Petit Bourg	-0,33	2,500 €	48,885 €	-0,82 €	-16,13 €
		0,00	2,500 €	49,030 €	0,00 €	0,00 €
	Petit Canal	0,00	2,500 €	48,885 €	0,00 €	0,00 €
		0,00	2,500 €	49,030 €	0,00 €	0,00 €
Port Louis	0,30	2,500 €	48,885 €	0,75 €	14,66 €	
	-11,55	2,500 €	49,030 €	-28,88 €	-566,30 €	
Saint François	-5,34	2,500 €	48,885 €	-13,35 €	-261,04 €	
	-1,21	2,500 €	49,030 €	-3,02 €	-59,32 €	
Sainte Rose	-0,58	2,500 €	48,885 €	-1,45 €	-28,35 €	
	-0,20	2,500 €	49,030 €	-0,50 €	-9,81 €	
Sainte Anne	0,00	2,500 €	48,885 €	0,00 €	0,00 €	
	-0,42	2,500 €	49,030 €	-1,05 €	-20,59 €	
TOTAL facturations ponctuelles		-37,13			-92,83 €	-1 817,88 €
Total part fixes		9 151,33			22 878,33 €	448 034,56 €

b. Consommation pour usage Agricole

Semestre	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires CD971	Tarifs unitaires Fermier	Recette CD971	Recette fermière
1er semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	292 294	0,0200 €	0,0830 €	5 845,88 €	24 260,39 €
	Goyave	Consommations réelles agricole	27 630	0,0200 €	0,0830 €	552,60 €	2 293,30 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	996 057	0,0200 €	0,0830 €	19 921,14 €	82 672,77 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	71 618	0,0200 €	0,0830 €	1 432,36 €	5 944,31 €
	Petit Canal	Consommations réelles agricole	5 850	0,0200 €	0,0830 €	117,00 €	485,55 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	1 620 577	0,0200 €	0,0830 €	32 411,53 €	134 507,87 €
	Saint François	Consommations réelles agricole	1 036 959	0,0200 €	0,0830 €	20 739,18 €	86 030,25 €
	Sainte Anne	Consommations réelles agricole	51 773	0,0200 €	0,0830 €	1 035,45 €	4 297,13 €
2ème semestre	Sainte Rose	Consommations réelles agricole	7 081	0,0200 €	0,0830 €	141,62 €	587,73 €
	Anse-Bertrand	Consommations réelles agricole	47 200	0,0200 €	0,0830 €	944,00 €	3 917,59 €
	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	298 962	0,0200 €	0,0830 €	5 979,24 €	24 813,84 €
	Goyave	Consommations réelles agricole	40 114	0,0200 €	0,0830 €	802,28 €	3 329,48 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	936 524	0,0200 €	0,0830 €	18 730,49 €	77 731,53 €
	Morne à l'eau	Consommations réelles agricole	21	0,0700 €	0,0830 €	1,47 €	1,74 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	82 798	0,0200 €	0,0830 €	1 655,97 €	6 872,26 €
	Petit-Canal	Consommations réelles agricole	10 307	0,0200 €	0,0830 €	206,14 €	855,49 €
Facturations ponctuelles (mutations)	Port Louis	Consommations réelles agricole	1 477 540	0,0200 €	0,0830 €	29 550,79 €	122 635,79 €
	Saint François	Consommations réelles agricole	899 172	0,0200 €	0,0830 €	17 983,44 €	74 631,28 €
	Sainte Anne	Consommations réelles agricole	46 013	0,0200 €	0,0830 €	920,27 €	3 819,10 €
	Sainte Rose	Consommations réelles agricole	9 082	0,0200 €	0,0830 €	181,64 €	753,81 €
	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	1 593	0,0200 €	0,0830 €	31,86 €	132,23 €
	Goyave	Consommations réelles agricole	3 403	0,0200 €	0,2440 €	68,06 €	830,33 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	21 231	0,0200 €	0,0830 €	424,62 €	1 762,18 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	49 450	0,0200 €	0,0830 €	989,00 €	4 104,35 €
TOTAL facturations ponctuelles			94 934			1 898,69 €	8 427,43 €
Total consommations			8 052 507			161 051,18 €	668 868,64 €

Il faut également prendre en compte, les régularisations relatives aux années précédentes :

	Recette CD971	Recette fermière
Abonnements années antérieures	214,81 €	4 179,22 €
Consommations années antérieures	-127 563,84 €	-15 188,54 €
Dont régularisation sur consommation 2015 (*)	-124 032,14 €	-
Total régularisations Eau irrigation	-127 349,03 €	-11 009,32 €

(*)En soutien de la profession agricole, cette régularisation intervient suite à une demande de la collectivité d'appliquer un dégrèvement de 0,02 €/m³ sur les consommations agricoles du second semestre 2015 suite à la sécheresse, qui diminue d'autant la reverse de la surtaxe.

c. Consommation pour usage Industriel

Semestre	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires CD971	Tarifs unitaires Fermier	Recette CD971	Recette fermière
1er semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles industriel	5 540	0,0200 €	0,2440 €	110,80 €	1 351,76 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	702 200	0,0200 €	0,2440 €	14 044,00 €	171 336,81 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	2 791	0,0200 €	0,2440 €	55,82 €	681,00 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	13 239	0,0200 €	0,2440 €	264,78 €	3 230,32 €
2ème semestre	Capesterre-Belle-Eau	Consommations réelles agricole	2 265	0,0200 €	0,2446 €	45,30 €	554,02 €
	Le Moule	Consommations réelles agricole	844 123	0,0200 €	0,2446 €	16 882,46 €	206 472,49 €
	Petit Bourg	Consommations réelles agricole	4 395	0,0200 €	0,2446 €	87,90 €	1 075,02 €
	Port Louis	Consommations réelles agricole	4 429	0,0200 €	0,2446 €	88,58 €	1 083,33 €
Total consommations			1 578 982			31 579,64 €	385 784,75 €

Le détail des ventes des principaux clients industriels, pour la part NDES, est présenté ci-après :

	2016	2015	2014
ALBIOMA LE MOULE	301 075 €	262 365 €	282 282 €
ALBIOMA CARAIBES	29 387 €	29 445 €	41 740 €
GARDEL SA	9 444 €	6 630 €	9 897 €
STE GARDEL S.A	5 016 €	6 688 €	5 974 €
GOLF COMMUNAL DE ST FRANCOIS	14 332 €	77 499 €	35 569 €
	361 271 €	384 642 €	377 476 €

d. Consommation pour usage Vente en Gros

	Commune	Catégorie	Nombre de m3	Tarifs unitaires		Recette CD971	Recette fermière
				CD971	Fermier		
1er semestre	Le Moule	Consommations réelles vente en gros	6 195 133	0,0700 €	0,1770 €	433 659,31 €	1 096 538,54 €
	Petit Bourg	Consommations réelles vente en gros	528 351	0,0700 €	0,1770 €	36 984,57 €	93 518,13 €
	Port Louis	Consommations réelles vente en gros	945 512	0,0700 €	0,1770 €	66 185,84 €	167 355,62 €
	Sainte Rose	Consommations réelles vente en gros	277 651	0,0700 €	0,1770 €	19 435,57 €	49 144,23 €
2ème semestre	Le Moule	Consommations réelles vente en gros	4 879 645	0,0700 €	0,1778 €	341 575,15 €	867 600,89 €
	Petit Bourg	Consommations réelles vente en gros	688 484	0,0700 €	0,1778 €	48 193,88 €	122 412,46 €
	Port Louis	Consommations réelles vente en gros	930 409	0,0700 €	0,1778 €	65 128,63 €	165 426,72 €
	Sainte Rose	Consommations réelles vente en gros	264 964	0,0700 €	0,1778 €	18 547,48 €	47 110,60 €
Total consommations			14 710 149			1 029 710,44 €	2 609 107,19 €

Le détail des ventes des principales collectivités, pour la part NDES, est présenté ci-après :

	2016	2015	2014
USINE DESHAUTEURS	1 453 634 €	1 584 644 €	1 489 320 €
REGIE EAUX DE SAINTE ROSE	96 260 €	90 408 €	86 340 €
USINE DE BELIN	332 753 €	344 078 €	314 140 €
UNITE DE PRISE D'EAU LAMENTIN	215 867 €	130 838 €	- €
UNITE DU MOULE	472 759 €	146 596 €	- €
CAP EXCELLENCE MIQUEL	38 338 €	2 577 €	2 460 €
TOTAL VEG	2 609 610 €	2 299 141 €	1 892 260 €

2. Synthèse des volumes 2016 par type d'usage

Synthèse des Consommations eau irrigation			
	Nombre de m3	Recette CD 971	Recette fermière
Consommations réelles agricole	8 052 057	161 042,19 €	668 868,64 €
Consommations réelles industriel	1 578 982	31 579,64 €	385 784,75 €
Consommations réelles vente en gros	14 710 149	1 029 710,44 €	2 609 107,19 €
Total consommations réelles	24 341 188	1 222 332,27 €	3 663 760,58 €

3. Synthèse des volumes 2016 par commune et type d'usage

Synthèse des Consommations par commune et type d'usage eau irrigation	
Communes	Volumes en m3
Capesterre-Belle-Eau	
Consommations réelles agricole	592 849
Consommations réelles industriel	7 805
Total consommations	600 654
Goyave	
Consommations réelles agricole	71 147
Consommations réelles industriel	-
Total consommations	71 147
Le Moule	
Consommations réelles agricole	1 953 813
Consommations réelles industriel	1 546 323
Consommations réelles vente en gros	11 074 778
Total consommations	14 574 914
Petit Bourg	
Consommations réelles agricole	154 417
Consommations réelles industriel	7 186
Consommations réelles vente en gros	1 216 835
Total consommations	1 378 438
Port Louis	
Consommations réelles agricole	3 147 566
Consommations réelles industriel	17 668
Consommations réelles vente en gros	1 875 921
Total consommations	5 041 155
Saint François	
Consommations réelles agricole	1 953 485
Total consommations	1 953 485
Sainte Anne	
Consommations réelles agricole	98 871
Total consommations	98 871
Sainte Rose	
Consommations réelles agricole	16 531
Consommations réelles vente en gros	542 615
Total consommations	559 146
Petit-Canal	
Consommations réelles agricole	16 157
Total consommations	16 157
Anse-Bertrand	
Consommations réelles agricole	47 200
Total consommations	47 200
Morne à l'eau	
Consommations réelles agricole	21
Total consommations	21
Total général consommations	24 341 188

4. Total des recettes de l'année 2016

TOTAL EXERCICE			
	Nb	Recette Collectivité	Recette Fermière
Abonnements eau irrigation	9 151,33	22 878,33 €	448 034,56 €
Régularisations des années antérieures	-	210,79 €	4 179,22 €
Consommations eau irrigation	24 341 188	1 222 332,27 €	3 663 760,58 €
Majoration pour fraude	-	-	-
Régularisations des années antérieures	-	-127 563,84 €	-15 188,54 €
TOTAL RECETTES		1 117 857,55 €	4 100 785,82 €

RECETTES AFFICHEES AU CARE (hors régularisation)	1 245 211 €	4 111 795 €
---	--------------------	--------------------

5. Redevance Office de l'Eau

On peut voir sur les factures spécimen une ligne dédiée à la préservation de la ressource en eau. Cette redevance est destinée à l'Office de l'eau afin qu'elle puisse veiller à la pérennité de la ressource.

Sur l'ensemble du périmètre affermé par NDES, elle s'élève à 1 521 620,09 €. Le détail par commune est fourni ci-après.

PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU				
Commune		Quantité	PUHT	Montant HT
ANSE-BERTRAND	Agricole	77 966	0,0143 €	1 114,92 €
CAPESTERRE-BELLE-EAU	Agricole	-10 565	0,0120 €	-126,78 €
	Industriel	598 478	0,0143 €	8 558,24 €
GOYAVE	Agricole	7 805	0,0220 €	171,71 €
	Industriel	67 746	0,0143 €	968,77 €
LE MOULE	Industriel	3 403	0,0450 €	153,14 €
	Agricole	14 968	0,0120 €	179,62 €
	Vente en gros	1 935 699	0,0143 €	27 680,50 €
	Agricole	1 579 011	0,0220 €	34 738,25 €
	Agricole	330 348	0,0450 €	14 865,67 €
MORNE A L'EAU	Industriel	10 051 942	0,0650 €	653 376,23 €
	Vente en gros	4 930 832	0,0800 €	394 466,56 €
MORNE A L'EAU	Agricole	21	0,0143 €	0,30 €
PETIT-BOURG	Agricole	154 416	0,0143 €	2 208,15 €
	Agricole	7 186	0,0220 €	158,09 €
	Industriel	1 268 479	0,0650 €	82 451,14 €
	Vente en gros	235 096	0,0800 €	18 807,68 €
PETIT-CANAL	Agricole	16 157	0,0143 €	231,04 €
PORT-LOUIS	Agricole	-23 948	0,0110 €	-263,43 €
	Vente en gros	-83 288	0,0120 €	-999,46 €
	Agricole	3 167 028	0,0143 €	45 288,50 €
	Agricole	17 668	0,0220 €	388,70 €
	Industriel	1 901 245	0,0650 €	123 580,94 €
SAINT-ANNE	Vente en gros	469 860	0,0800 €	37 588,80 €
	Agricole	-2 699	0,0120 €	-32,39 €
SAINT-ROSE	Agricole	98 869	0,0143 €	1 413,82 €
	Agricole	16 531	0,0143 €	236,39 €
SAINT-FRANCOIS	Agricole	535 097	0,0650 €	34 781,31 €
	Vente en gros	147 149	0,0800 €	11 771,92 €
SAINT-FRANCOIS	Agricole	36	0,0120 €	0,43 €
	Vente en gros	1 948 345	0,0143 €	27 861,33 €
Total général				1 521 620,09 €

B. Impayés

Au 31 décembre 2016, les impayés s'élèvent à :

- 3 017 974,36 € pour la part NDES (2 640 490 € en 2015) et
- 1 059 890,54 € pour la part CD971 (840 137 € en 2015).

Les collectivités représentent un poste très élevé d'impayés avec des retards de règlement conséquents. Ci-dessous sont présentés les volumes d'impayés pour la part NDES et la part CD971 par type d'usage.

Catégories	Facturés CD971	Impayés CD971	Facturés NDES	Impayés NDES	Ratio Impayé/Facturé CD971	Ratio Impayé/Facturé NDES	Ratio Impayé/Recette CD971	Ratio Impayé/Facturé NDES
Entre 6 et 12 mois	46 384,86 €	38 146,04 €	255 478,14 €	216 430,98 €	82%	85%		
Moins de six mois	11 910,60 €	10 980,61 €	104 544,51 €	95 451,18 €	92%	91%		
Plus de 12 mois	23 168,11 €	19 776,49 €	205 040,66 €	178 689,95 €	85%	87%		
Total AGRICOLE	81 463,57 €	68 903,14 €	565 063,31 €	490 572,11 €	85%	87%	43%	84%
Entre 6 et 12 mois	351,32 €	351,32 €	4 286,11 €	4 286,11 €	100%	100%		
Moins de six mois	592,04 €	592,04 €	7 248,96 €	7 248,96 €	100%	100%		
Total INDUSTRIEL	943,36 €	943,36 €	11 535,07 €	11 535,07 €	100%	100%	3%	3%
Entre 6 et 12 mois	555 804,20 €	472 479,29 €	1 407 547,70 €	1 196 854,72 €	85%	85%		
Moins de six mois	486 925,39 €	486 925,39 €	1 237 512,14 €	1 237 512,14 €	100%	100%		
Plus de 12 mois	44 714,80 €	30 639,36 €	120 051,54 €	81 500,32 €	69%	68%		
Total VEG	1 087 444,39 €	990 044,04 €	2 765 111,38 €	2 515 867,18 €	91%	91%	96%	96%
Total Général	1 169 851,32 €	1 059 890,54 €	3 341 709,76 €	3 017 974,36 €	91%	90%	87%	82%

Sont également présentés les écarts entre les montants facturés et les montants en impayés. En effet, les factures peuvent être partiellement recouvertes, notamment en cas d'échelonnement du règlement de la dette pour les agriculteurs ou en cas de mise en place de protocole pour les collectivités.

Pour résoudre cette situation particulière sur les impayés, les clients sont relancés, mis en demeure puis au contentieux en l'absence de régularisation. Une coupure d'eau en présence d'un huissier ainsi que le recours à une société de recouvrement sont également des moyens d'actions possibles en cas de blocage. Les détails de la procédure de recouvrement des impayés sont présentés en Annexe 2.

C. Pénalités de retard de remise des rapports annuels

Conformément à l'article 64 du contrat de délégation de service public, sont mentionnées les pénalités de retard de remise du rapport annuel, soit :

- 10 000 € pour le rapport annuel 2015 rendu le 11 août 2016,
- 10 000 € pour le rapport annuel 2016, dont la version définitive sera transmise courant juillet 2017

V. BILAN FINANCIER ANNEE 2016

1. CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation)

La société Nantaise des Eaux a été rachetée en 2015 par le groupe Suez Eau France avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Les CARES ont été fait selon les normes du groupe Suez et conformément à la circulaire FP2E depuis 2015.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en " uros	2015	2016	Ecart en %
PRODUITS	5 199 514	5 277 657	1,7%
Exploitation du service	3 979 187	4 050 458	
Collectivités et autres organismes publics	1 169 672	1 097 189	
Travaux attribués à titre exclusif	41 933	41 857	
Produits accessoires	8 722	88 153	
CHARGES	4 575 297	4 400 504	-3,8%
Personnel	1 416 394	1 321 347	
Energie électrique	234 542	121 336	
Produits de traitement	0	255	
Analyses	28 297	45 341	
Sous-traitance, matières et fournitures	226 960	283 384	
Impôts locaux et taxes	72 038	45 346	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	558 135	443 036	
~ télécommunication, postes et télégestion	53 431	43 813	
~ engins et véhicules	129 760	172 114	
~ informatique	38 983	8 474	
~ assurance	25 523	31 774	
~ locaux	40 586	34 083	
Contribution des services centraux et recherche	181 343	178 456	
Collectivités et autres organismes publics	1 169 672	1 097 189	
Charges relatives aux renouvellements			
~ pour garantie de continuité du service	0	17 235	
~ fonds contractuel	544 466	734 551	
Charges relatives aux investissements			
~ programme contractuel	22 440	27 761	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	119 081	115 519	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	510	-31 011	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1 420	759	
Résultat avant impôt	624 217	877 154	40,5%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	208 052	292 355	
RESULTAT	416 166	584 798	40,5%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Concernant les charges relatives au renouvellement, le fonds contractuel 2016 est constitué des fonds de renouvellement et de travaux.

Ce fonds en 2016 se décompose de la façon suivante :

- Article 37.3 Fonds de renouvellement_dotation actualisée 298 290 € x 1,0656 = 317 857 €
- Article 7.3.4 Fonds de travaux_dotation actualisée 150 000 € x 1,0719 = 160 785 €
- Article 9 Rachat de matériel (120 000 € sur 10,5 ans) 11 428.57 € x 1,0719 = 12 250 €
- Avenant 3 Reversement au fonds de travaux sur 2016 243 659 €

Soit un total de **734 551 €**.

	Reversement au fonds de travaux		
	Montant annuel	Pourcentage Non Réalisé	Reversement au fonds de travaux
Embauches 2 techniciens	180 900	50%	90 450
Charges véhicules	45 225	50%	22 613
Charges nouveaux locaux	75 321	100%	75 321
Charges supp. Barrage Moreau	55 275	100%	55 275
TOTAL	356 721		243 659

Cet avenant 3 prévoit par ailleurs en sus la reverse sur le fonds de travaux d'un pourcentage des ventes d'eau supérieures à 12,5 millions de m³. Ce reversement est assujéti aux sommes réellement perçues et est suivi dans un compte d'attente.

2. CARE CASH

Compte tenu de la part non négligeable des impayés sur ce contrat, le CARE a été revu en y présentant les produits réellement encaissés sur 2016. Le résultat est ainsi nettement défavorable.

CG GUADELOUPE DSP IRRIGATION

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 1^{er} mars 2005)

en " uros	2016
PRODUITS	5 277 657
Exploitation du service	4 050 458
Collectivités et autres organismes publics	1 097 189
Travaux attribués à titre exclusif	41 857
Produits accessoires	88 153
CHARGES	4 400 504
Personnel	1 321 347
Energie électrique	121 336
Produits de traitement	255
Analyses	45 341
Sous-traitance, matières et fournitures	283 384
Impôts locaux et taxes	45 346
Autres dépenses d'exploitation, dont :	443 036
" télécommunication, postes et télégestion	43 813
" engins et véhicules	172 114
" informatique	8 474
" assurance	31 774
" locaux	34 083
Contribution des services centraux et recherche	178 456
Collectivités et autres organismes publics	1 097 189
Charges relatives aux renouvellements	
" pour garantie de continuité du service	17 235
" fonds contractuel	734 551
Charges relatives aux investissements	
" programme contractuel	27 761
Charges relatives aux investissements du domaine privé	115 519
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-31 011
Rémunération du besoin en fonds de roulement	759
Résultat avant impôt	877 154
Apurement des déficits antérieurs	0
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	292 355
RESULTAT	584 798

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

CG GUADELOUPE DSP IRRIGATION

Compte annuel de résultat

2016

(complémentaire basé sur les flux cash)

en " uros	2016
PRODUITS	2 741 613
Exploitation du service	2 600 451
Collectivités et autres organismes publics	11 152
Travaux attribués à titre exclusif	41 857
Produits accessoires	88 153
CHARGES	3 314 467
Personnel	1 321 347
Energie électrique	121 336
Produits de traitement	254,96
Analyses	45 341
Sous-traitance, matières et fournitures	283 384
Impôts locaux et taxes	45 346
Autres dépenses d'exploitation, dont :	443 036
" télécommunication, postes et télégestion	43 813
" engins et véhicules	172 114
" informatique	8 474
" assurance	31 774
" locaux	34 083
Contribution des services centraux et recherche	178 456
Collectivités et autres organismes publics	11 152
Charges relatives aux renouvellements	
" pour garantie de continuité du service	17 235
" fonds contractuel	734 551
Charges relatives aux investissements	
" programme contractuel	27 761
Charges relatives aux investissements du domaine privé	115 519
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-31 011
Rémunération du besoin en fonds de roulement	759
Résultat avant impôt	-572 853
Apurement des déficits antérieurs	0
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	292 355
RESULTAT	-865 209

Un protocole d'accord signé le 19 octobre 2016 entre le SIEAG, Nantaise des Eaux Services, le Conseil Départemental et l'Office de l'Eau a permis de définir les conditions échelonnées de versement des impayés de cette collectivité qui constitue une part importante des impayés du service irrigation.

3. Bilan des principaux fonds de fonctionnement

		2014	2015	2016	Projection 2017
Fonds de renouvellement	Dotation initiale	288 290 €	288 290 €	288 290 €	288 290 €
	Dotation complémentaire Avenant 2	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Coefficient K	1,0555	1,0643	1,0656	1,0719
	Dotation Initiale+Avenant2	298 290 €	298 290 €	298 290 €	298 290 €
	Dotation actualisée	314 845 €	317 470 €	317 858 €	319 737 €
	Dépenses	649 505 €	583 677 €	404 260 €	315 189 €
	Solde	- 291 607 €	- 557 814 €	- 644 216 €	- 639 668 €
Fonds de travaux	Dotation initiale	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	Coefficient K	1,0652	1,068	1,0719	1,0751
	Dotation actualisée	159 780 €	160 200 €	160 785 €	161 265 €
	Avenant n°3 : Reversement des charges			243 568 €	187 037 €
	Avenant n°3 : Reversement lié à l'augmentation des volumes VEG (*)			186 458 €	218 694 €
	Dépenses	321 971 €	273 473 €	91 043 €	93 800 €
	Solde	1 577 €	- 111 696 €	201 614 €	456 116 €
Budget Communication	Dotation initiale	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	Résultat N-1	62 333 €	43 354 €	68 854 €	105 854 €
	Dépenses	68 979 €	24 500 €	13 000 €	34 000 €
	Solde	43 354 €	68 854 €	105 854 €	121 854 €

(*) Ce reversement n'est pas effectif car est soumis à l'encaissement réel des sommes facturées par le Délégué aux Collectivités.

Le renouvellement anticipé et intégral des compteurs de facturation est à l'origine du solde largement négatif sur le programme de renouvellement.

Concernant le suivi de l'avenant n°3, le détail des montants reversés sur le fonds de travaux sont présentés ci-après.

Reversements liés aux charges supplémentaires non ou partiellement mises en Êuvre	Montant charge	2016	2017	Reversement 2016	Reversement 2017
		Mise en Êuvre	Mise en Êuvre		
Embauche de 2 techniciens + 1 Expert	180 900	50%	75%	90 450	45 225
Charges véhicules associés	45 225	50%	75%	22 612	11 306
Charges liées aux nouveaux locaux	75 231	0%	0%	75 231	75 231
Charges liées à l'exploitation de Moreau	55 275	0%	0%	55 275	55 275
				243 568 "	187 037 "

Reversements liés à l'augmentation des volumes vendus aux collectivités	Volume	%	Prix (Öm³)	Volume sup 2016	Estimation Volume sup 2017	Reversement 2016	Reversement 2017
Volume compris entre 12,5 Mm³ et 13 Mm³	500 000	20%	0,17780			17 780	17 780
Volume compris entre 13 Mm³ et 14 Mm³	1 000 000	50%	0,17780			88 900	88 900
Volume supérieur à 14 Mm³		70%	0,17780	640 933	900 000	79 778	112 014
						186 458 "	218 694 "

Ce montant de 186 458 € n'est pas pris en compte dans le calcul du solde sur le fonds de travaux. Car, au vu des impayés VEG en 2016, à hauteur de 96 % des volumes facturés pour la part fermière, le montant défini contractuellement est indiqué mais est suivi dans un compte d'attente.

Les opérations sur le programme de renouvellement en 2016 sont détaillées dans le tableau ci-après :



CONTRAT EAU BRUTE ET IRRIGATION CONSEIL DEPARTEMENTAL 971 (CD971)
ANNEE 2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation initiale	144 145,00	288 290,00	288 290,00	288 290,00	288 290,00	288 290,00	288 290,00		
Dotation complémentaire Avenant 2			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
Dotation initiale+Avenant 2	144 145,00	288 290,00	298 290,00	298 290,00	298 290,00	298 290,00	298 290,00		
Coefficient K	1,0055	1,0083	1,0327	1,0511	1,0555	1,0643	1,0656		
Dotation actualisée	144 937,01	290 682,81	308 044,08	313 532,62	314 845,10	317 470,05	317 857,82		
Dépenses	218 096,69	273 346,80	273 346,80	502 149,52	649 504,58	583 677,11	404 259,55		
Solde	144 937,01	217 523,13	231 669,41	43 052,51	- 291 606,97	- 557 814,03	- 644 215,76		

Arrêté comptable	Désignation de l'opération	Lieu Intervention	Date de l'opération	Nom Fournisseur	N° Bon de Commande	Coût réel Matériel	Sous-Traitance	Coût Main d'Oeuvre					Coût Déplacement		Opération			
								Nombre d'h DZ	Nombre d'h RA	Nombre d'h Acheteur	Nombre d'h RE	Nombre de Technicien	Nombre de jours	Nombre d'h/j Tech		Coût Main d'Œuvre	Nombre de km/agent/jour	Coût Déplacement Agents NDES
juin 2016	RENOUVELLEMENT BORNE ET VENTOUSE	GRANDE TERRE	08/01/2016	GOVINDIN	CF GU16010007		2 750,00 €											
juin 2016	Renouvellement Vessie ballon 15000 L	Usine de Gachet	26/01/2016	MASSAL	CF GU15100076	6 787,00 €		3,00	1,00		2,00	1,00	4,00	4,00	812,80	28	109,76	3 672,56 €
juin 2016	Renouvellement Vessie 2 ballons Z2500 L	Usine de Letaye	15/02/2016	CHARLATTE	CF GU15110046	22 256,00 €		3,00	1,00		7,00	1,00	3,00	3,00	644,49	16	94,08	7 525,57 €
juin 2016	Transport et manutention de deux soupapes	CAPESTERRE BELLE EAU	12/01/2016	TRANSPORT TEL GUAD	CF GU16010012		450,00 €				5,00	1,00	5,00	3,00	949,29	52	509,60	23 714,89 €
juin 2016	Achat d'un BU DN 200 PN16 (renouvellement)	ALBIOMA	21/01/2016	SCC	CF GU16010026	141,88 €					1,00	3,00	1,00	7,00	912,61	118	231,28	1 593,89 €
juin 2016	RENOUVELLEMENT BORNE VENTOUSE	GRANDE TERRE	24/02/2016	GOVINDIN	CF GU16020064		1 750,00 €				1,00	2,00	1,00	5,00	459,96	16	23,52	625,36 €
juin 2016	RENOUVELLEMET DE BORNE	GRANDE TERRE	29/02/2016	COUPIN ENTREPRISE GUAD	CF GU16020077		250,00 €				3,00	2,00	7,00	5,00	3025,88	40	411,60	5 187,48 €
juin 2016	RENOUVELLEMET DE BORNE	GRANDE TERRE	29/02/2016	COUPIN ENTREPRISE GUAD	CF GU16020077		250,00 €				1,00	1,00	1,00	2,00	130,76	40	39,20	419,96 €
juin 2016	Mise en place et alignement du moteur P1/	GACHET	07/03/2016	SOMATE GUAD	CF GU16030018		1 096,56 €	1,00			2,00	1,00	1,00	4,00	323,95	52	76,44	1 496,95 €
juin 2016	Transport de trois vessies de ballon Massal e	Gachet/Letaye	24/03/2016	GEDDIS WILSON GUAD	CF GU16030058		4 071,47 €	1,00			4,00	2,00	1,00	6,00	750,07	16	31,36	4 852,90 €
juin 2016	RENOUVELLEMENT DE BORNE	PICHON PORT LOUIS	24/03/2016	SDTP SARL GUAD	CF GU16030056		250,00 €				0,50	1,00	1,00	4,00	188,83	52	50,96	489,79 €
juin 2016	Achat d'un coude DN 200 de 2 joints et de 2	CADUC	04/04/2016	RESEAUX PLUS	CF GU16040003	180,00 €						1,00	1,00	2,00	82,30	72	35,28	297,58 €
juin 2016	Achat de deux brides Major pour mise en p	ALBIOMA	15/04/2016	SCC	CF GU16040025	259,06 €					1,00	1,00	1,00	2,00	130,76	66	64,68	454,50 €
juin 2016	Renouvellement d'un climatiseur (INVERTER	Letaye	18/05/2016	GDM	CF GU16050024		3 572,57 €				2,00	1,00	1,00	1,00	138,07	16	15,68	3 726,32 €
juin 2016	REEMPLACEMENT TGBT	PORT LOUIS	20/04/2016	OTOMATECH	CF GU15100027		43 200,00 €	5,00		5,00	5,00	1,00	10,00	5,00	2865,95	52	764,40	46 830,35 €
juin 2016	Renouvellement Cellule Moyenne Tension	Usine de Gachet	30/04/2016	SCHNEIDER	CF GU16050038		44 500,00 €	6,00		8,00	2,00	1,00	6,00	5,00	2112,40	52	458,64	47 071,04 €
juin 2016	Renouvellement Moteur Portail Barrage	Usine de Letaye	17/12/2015	ROBUS SYSTEMES	CF GU15120035		1 100,00 €				1,00	1,00	1,00	2,00	130,76	16	15,68	1 246,44 €
juin 2016	Achat de deux vannes et accessoires pour p	Plateforme de Fromager et Carbet	15/12/2015	SAINT GOBAN	CF GU15120056	809,14 €					3,00	3,00	1,00	7,00	1009,53	118	231,28	2 049,95 €
juin 2016	Ajustement tuyauterie et pose clapet entre	Usine de Letaye	16/06/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU15100010		1 400,00 €				2,00	1,00	3,00	1,00	220,37	16	47,04	1 667,41 €
juin 2016	Protection Hydraulique (peinture)	Plateforme de Dumanoir	08/04/2016	LANCLAS PEINTURE	CF GU15100025		4 900,00 €				1,00	2,00	1,00	1,00	130,76	118	173,46	5 204,22 €
juin 2016	joint de bride / derive tubulure bl 002165	Tout le Réseau	10/12/2015	RESEAUX PLUS	CF GU15040009	160,00 €									0,00		0,00	160,00 €
juillet 2016	Achats de bornes, compteurs ITRON	Tout le Réseau	28/06/2016	RESEAUX PLUS	CF GU16030031	34 670,08 €		2,00		4,00	10,00	4,00	10,00	1,00	2458,66	52	1528,80	38 657,54 €
juillet 2016	Renouvellement barrettes et prise de poten	Baie Mahault	11/03/2016	SOGUADME	CF GU16030029	837,78 €					2,00	1,00	1,00	4,00	261,52	68	66,64	1 165,94 €
novembre 2016	Achats de bornes, compteurs BAYARD	Tout le Réseau	18/08/2016	BAYARD	CF GU16030037	115 927,32 €		3,00		2,00	3,00	4,00	15,00	5,00	12779,27	52	2293,20	130 999,79 €
novembre 2016	Achat Clapet anti retour	Branchement Dormoy - CBE	04/04/2016	SAINT GOBAN	CF GU16040004	647,01 €					2,00	2,00	1,00	2,00	261,52	118	173,46	1 081,99 €
novembre 2016	Transport Renouvellement HTA	Usine de Gachet	31/08/2016	GEDDIS WILSON GUAD	CF GU16080033		5 064,78 €	1,00	4,00		2,00	1,00	1,00	1,00	403,70	52	101,92	5 570,40 €
novembre 2017	Renouvellement de bornes	Saint François	01/10/2016	GOVINDIN ET FILS	CF GU16090028		930,00 €				3,00	2,00	3,00	1,00	392,28	28	123,48	1 445,76 €
novembre 2018	Transport Vompteurs et Bornes BAYARD	Tout le Réseau	16/08/2016	SAPRI ET MELON	CF GU16060013		12 454,05 €	4,00	3,00	4,00					605,32		0,00	13 059,37 €
novembre 2016	Plombs compteurs	Tout le réseau		BAYARD	CF GU16040035	550,00 €					2,00				101,60		0,00	651,60 €
novembre 2017	Achats de bras ITRON	Tout le réseau	30/11/2016	RESEAUX PLUS	CF GU16100038	52 000,00 €					2,00				101,60		0,00	52 101,60 €
novembre 2017	Renouvellement supports Pluviomètres Barr	Tout le réseau	15/11/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CFGU16100012	1 340,00 €					0,50		3,00	2,00	829,18	118	925,12	3 094,30 €
						236 565,27 €	127 739,43 €								32 283 €		7 671 €	404 259,55 €

Les opérations sur le fonds de travaux en 2016 sont détaillées dans le tableau ci-après :



CONTRAT EAU BRUTE ET IRRIGATION CONSEIL DEPARTEMENTAL 971 (CD971)
ANNEE 2016

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation initiale		75 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Coefficient K		1,0055 €	1,0090	1,0358	1,0556	1,0652	1,0680	1,0719	
Dotation actualisée		75 412,50 €	151 350,00 €	155 370,00 €	158 340,00 €	159 780,00 €	160 200,00 €	160 785,00 €	
Dotation complémentaire exceptionnelle				20 551,00 €	116 086,00				
Dotation complémentaire Avenant 3								243 568 €	
Crédit " Provision Contractuelle"		75 412,50 €	151 350,00 €	175 921,00 €	274 426,00 €	159 780,00 €	160 200,00 €	404 353,00 €	
Dépenses sur le fonds			59 233,33 €	221 881,99 €	231 810,22 €	321 970,55 €	273 473,11 €	91 043,19 €	
Crédit PC - Dépenses		75 412,50 €	92 116,67 €	- 45 960,99 €	42 615,78 €	- 162 190,55 €	- 113 273,11 €	313 309,81 €	
Solde au 31/12		75 412,50 €	167 529,17 €	121 152,03 €	163 767,81 €	1 577,26 €	- 111 695,85 €	201 613,96 €	

Arrêté comptable	Designation de l'Opération	Lieu Intervention	Date de l'opération	Fourniture et Sous-Traitance			Coût Main d'Œuvre							Coût Déplacement		Opération				
				Nom Fournisseur	N° Bon de Commande	Coût réel Matériel	Sous-Traitance	Nombre d'h DZ	Nombre d'h RA	Nombre d'h Acheteur	Nombre d'h RE	Nombre de Techniciens	Nombre de jours	Nombre d'h/j Tech	Coût Main d'Œuvre		Nombre de km/agent/jour	Coût Déplacement Agents NDES		
juin 2016	Fabrication et pose de deux portillons (Letaye Gachet) réparation	GACHET	19/01/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16010028		4 800,00 €					5,00	2,00	3,00	2,00		736,10	52	229,32	5 765,42 €
juin 2016	Fabrication de rehausse 600/600 avec fond et percement DN 400	Réseau regard télégestion	18/02/2016	TP MAT	CF GU16020012	1 000,00 €						2,00	1,00	1,00	4,00		261,52	60	58,80	1 320,32 €
juin 2016	Remise en état du branchement EP après compteur (Barrage de Gachet)	Gachet	10/02/2016	TSTP	CF GU16020016		2 290,00 €					3,00	2,00	2,00	3,00		639,18	52	152,88	3 082,06 €
juin 2016	Pose de faux plafond à la station de Gachet (bureau Henry, station de pompage de Gachet)	Station de pompage de Gachet	16/03/2016	INGENIERIE CONSTR-V	CF GU16020026		17 532,21 €	1,00				5,00	3,00	6,00	6,00		4748,93	52	764,40	23 045,54 €
juin 2016	Fabrication et mise en place d'une selle de renfort avec mame	esperance	02/03/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16020038		3 970,00 €					3,00	1,00	1,00	2,00		227,68	26	25,48	4 223,16 €
juin 2016	Remplacement afficheur magelis XBT sur armoire de commande	abattoir du moule	19/02/2016	OTOMATECH	CF GU16020041		1 720,00 €					5,00	2,00	4,00	2,00		900,70	16	94,08	2 714,78 €
juin 2016	Réfection Chemin d'accès du barrage de Gachet	Gachet	24/03/2016	SDTP SARL GUAD	CF GU16030030		9 180,00 €					2,00	2,00	1,00	5,00		508,42	52	76,44	9 764,86 €
juin 2016	Achat de deux brides de conversion DN 200 PN10/PN16 (Renou)	ALBIONA	22/03/2016	SCC	CF GU16030035	649,76 €						1,00	1,00	1,00	2,00		130,76	16	15,68	796,20 €
juin 2016	Sécurisation Regards - BARRE DE GUIDAGE BAC	GUADELOUPE	17/05/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16050021		4 510,00 €					5,00	2,00	2,00	4,00		900,70	60	176,40	5 587,10 €
juin 2016	Sécurisation Regards - BARRE DE GUIDAGE BAC	GUADELOUPE	17/05/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16050021		4 000,28 €					5,00	2,00	2,00	5,00		1065,30	60	176,40	5 241,98 €
juin 2016	Sécurisation Regards - BARRE DE GUIDAGE BAC	GUADELOUPE	17/05/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16050021		1 680,00 €					1,00	1,00	1,00	3,00		171,91	60	58,80	1 910,71 €
juin 2016	Sécurisation Regards - BARRE DE GUIDAGE BAC - ECHELLE	GUADELOUPE	17/05/2016	SATEI ex LAROCHELLE	CF GU16050021		7 570,00 €					5,00	2,00	3,00	5,00		1476,80	60	264,60	9 311,40 €
juillet 2016	Confection et pose sur site de 10 portes de regards télégestion	GUADELOUPE	01/08/2016	SAPAT	CF GU16020047		11 980,00 €					5,00	1,00	2,00	4,00		571,50	118	693,84	13 245,34 €
novembre 2016	Transport des 2 pompes de recirculation + potences	abattoir du moule	26/04/2016	GEODIS WILSON	CF GU16040039		700,09 €					3,00	1,00	1,00	1,00		242,01	16	15,68	957,78 €
novembre 2016	2 pompes de recirculation + potences	abattoir du moule	01/10/2016	XYLEM	CF GU16030032	1 654,39 €		3,00	3,00	1,00		2,00		2,00			487,41	16	78,40	2 220,20 €
novembre 2016	Réparation Pièces Dégrilleur et Motoréducteurs	abattoir du moule	14/10/2016	SOMATE	CF GU16020059		2 876,13 €	1,00	2,00			5,00	2,00	4,00	3,00		1393,93	16	282,24	4 552,30 €
novembre 2016	Travaux d'électricité barrage de Dumanoir (Fourniture et pose)	Barrage de Dumanoir	01/11/2016	XERIA	CF GU15070015		- 4 781,00 €	2,00				3,00	2,00	4,00	2,00		928,64	118	1156,40	- 2 695,96 €
novembre 2016	Plombs compteurs	Tout le réseau		BAYARD	CF GU16040035		- €			2,00							0,00		0,00	- €
TOTAL						3 304,15 €	68 027,71 €										15 391,49 €		4 319,84 €	91 043,19 €

VI. SYNTHÈSE DES REVERSEMENTS 2016

AU CRÉDIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Surtaxe de l'exercice 2016	1 117 857,55 €	
Reprise des impayés des années antérieures *	840 137,09 €	
		1 957 994,64 €

IMPAYÉS À DÉDUIRE

Créances en cours d'encaissement	966 424,85 €	
Créances irrécouvrables	1 429,39 €	
		967 854,24 €

AU DÉBIT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Versement(s) acompte(s) du Conseil Départemental effectué(s)

Total acomptes	0,00 €
----------------	--------

<u>Solde en votre faveur</u>	990 140,40 €
------------------------------	--------------

(*) Ce montant équivaut à la reprise des impayés figurant sur le rapport financier de l'année 2015.

A DÉDUIRE

Facturation de SMGT UNITE MOBILE GASCHET	- €
--	-----

Solde en votre faveur après déduction de la facture UNITE MOBILE	990 140,40 €
---	---------------------

La convention temporaire signée entre le SMNGT et le CG971, valable pour une durée de trois ans sur la période du 12/12/2012 au 31/12/2015 quant à la gratuité des volumes fournis aux unités mobiles de l'Usine de Belin, s'est achevée au 31/12/2015.

Aussi, aucune déduction de la part reversée au Conseil Départemental sur le volume global des ventes d'eau à l'Usine de Belin n'est à enregistrer en 2016.

Annexe 1 Historique du compte annuel de résultat depuis 2010

Compte annuel de résultat de l'exploitation

(présentation en application du décret du 14 mars 2005)

Libellé	2 ^{ème} semestre 2010	2011	2012	2013	Libellé SUEZ	2014	2015	2016
PRODUITS	1 483 763,50 €	3 019 887,10 €	3 593 407,00 €	3 905 698,00 €	PRODUITS	4 222 839,00 €	5 199 514,00 €	5 277 657,00 €
Exploitation du service	1 173 597,46 "	2 400 105,38 "	2 893 265,00 "	3 155 350,00 "	Exploitation du service	3 423 359,00 "	3 979 187,00 "	4 050 458,00 "
Redevance Collectivité	284 996,92 "	585 060,51 "	641 279,00 "	726 487,00 "	Collectivités et autres organismes publics	769 949,00 "	1 169 672,00 "	1 097 189,00 "
Travaux attribués à titre exclusif	16 339,00 "	29 838,58 "	52 473,00 "	22 678,00 "	Travaux attribués à titre exclusif	26 629,00 "	41 933,00 "	41 857,00 "
Produits accessoires	8 830,12 "	4 882,63 "	6 390,00 "	1 183,00 "	Produits accessoires	2 902,00 "	8 722,00 "	88 153,00 "
CHARGES	1 417 850,37 €	2 878 882,57 €	3 425 118,00 €	3 747 994,00 €	CHARGES	3 773 921,00 €	4 575 297,00 €	4 400 504,00 €
Personnel	355 394,00 "	758 874,00 "	832 043,00 "	855 245,00 "	Personnel	1 180 873,00 "	1 416 394,00 "	1 321 347,00 "
Energie Electrique	88 964,00 "	81 750,00 "	248 419,00 "	159 921,00 "	Energie Electrique	178 429,00 "	234 542,00 "	121 336,00 "
Achat d'eau	0,00 "	- "	- "	- "	Achat d'eau	352,00 "	- "	- "
Produit de traitement	112,00 "	- "	- "	1 940,00 "	Produit de traitement	195,00 "	- "	255,00 "
Analyses	3 870,00 "	29 187,00 "	39 007,00 "	41 083,00 "	Analyses	23 414,00 "	28 297,00 "	45 341,00 "
Sous traitance, matières & fournitures					Sous traitance, matières & fournitures	248 972,00 "	226 960,00 "	283 384,00 "
- Dont sous-traitance terrassement	29 452,00 "	145 827,00 "	96 232,00 "	170 797,00 "				
- Dont autre sous-traitance et entretien	3 041,00 "	52 607,00 "	90 971,00 "	143 253,00 "				
- Dont fournitures	22 615,00 "	39 332,00 "	83 968,00 "	116 941,00 "				
Impôts locaux et taxes	11 263,00 "	37 846,00 "	59 388,00 "	44 393,00 "	Impôts locaux et taxes	45 541,00 "	72 038,00 "	45 346,00 "
Autres dépenses d'exploitation :					Autres dépenses d'exploitation :	463 034,00 "	558 135,00 "	443 036 "
- Dont télécommunications, postes & télégestion	473,00 "	72,00 "	238,00 "	65,00 "	- télécommunications, postes & télégestion	43 860,00 "	53 431,00 "	43 813,00 "
- Dont engins & véhicules	18 419,00 "	86 460,00 "	114 259,00 "	126 523,00 "	- engins & véhicules	147 586,00 "	129 760,00 "	172 114,00 "
- Dont informatique et clientèle	39 859,00 "	93 905,00 "	95 616,00 "	120 629,00 "	- informatique	36 783,00 "	38 983,00 "	8 474,00 "
- Dont autres dépenses d'exploitation et administratives	34 158,00 "	37 139,00 "	84 000,00 "	126 753,00 "	- assurance	17 967,00 "	25 523,00 "	31 774,00 "
Frais de contrôle	0,00 "	- "	- "	- "	- locaux	17 688,00 "	40 586,00 "	34 083,00 "
Redevance Collectivités	284 996,92 "	585 060,51 "	641 279,00 "	726 487,00 "	Contribution des services centraux et recherche	155 380,00 "	181 343,00 "	178 456,00 "
Contribution des structures de zones	104 897,33 "	170 437,86 "	206 649,00 "	222 545,00 "	Collectivités et autres organismes publics	769 949,00 "	1 169 672,00 "	1 097 189,00 "
Contribution des services centraux & siège	134 867,99 "	219 134,39 "	265 692,00 "	286 129,00 "				
Charges relatives au renouvellement :					Charges relatives au renouvellement			
- Au titre Garantie	0,00 "	- "	- "	- "	- fonds contractuel	573 398,00 "	544 466,00 "	734 551,00 "
- Au titre Programme	145 349,10 "	290 682,81 "	307 200,00 "	313 533,00 "	Charges relatives aux investissements	- "	- "	17 235,00 "
- Au titre Compte	75 000,00 "	151 350,00 "	187 301,00 "	274 426,00 "	- programme contractuel	22 440,00 "	22 440,00 "	27 761,00 "
Charges relatives aux investissements concédés	11 312,00 "	22 440,00 "	22 440,00 "	22 440,00 "	Charges relatives aux investissements du domaine privé	82 456,00 "	119 081,00 "	115 519,00 "
Charges relatives aux investissements privés	491,00 "	2 940,00 "	4 219,00 "	6 321,00 "	Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27 307,00 "	510,00 "	- 31 011,00 "
Charges relatives aux compteurs	- "	- "	- "	- "	Rémunération du besoin en fonds de roulement	2 179,00 "	1 420,00 "	759,00 "
Pertes sur créances irrécouvrables	53 316,03 "	73 838,00 "	46 198,00 "	- 11 430,00 "				
RESULTAT AVANT IMPÔT	65 913,13 €	141 004,53 €	168 289,00 €	157 704,00 €	RESULTAT AVANT IMPÔT	448 918,00 €	624 217,00 €	877 153,00 €

Annexe 2 Factures spécimens

1. Année 2016 (Abonné Vente en Gros)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:
COLLECTIVITE SPECIMEN

Adresse desservie
RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



97117XXXXXX
Votre espace client
www.service-client.ndes.fr
Mon nom: SPECIMEN

Flashez pour accéder à votre espace client

VOS CONTACTS

EAU POTABLE
Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30
sans interruption et 24h/24 pour les dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404
APPEL NON SURTAXE

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:
NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE
NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12
Imm. Le Gotha - ZA de Damencourt
97160 LE MOULE
0590 21 00 12
Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

COLLECTIVITE SPECIMEN
RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2017

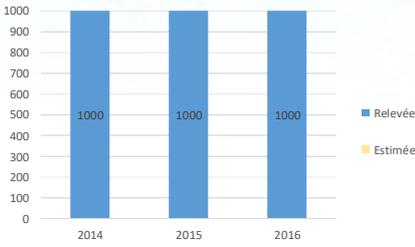
N° 00000000 Détails au verso

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016	1000m³
■ DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE	252,60 "
■ ORGANISME PUBLICS	66,37 "
Total facture TTC	318,96 Ö

Montant TTC à régler avant le 16/01/2017 318,96 Ö

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2017

Evolution de votre consommation



Année	Relevée (m³)	Estimée (m³)
2014	1000	0
2015	1000	0
2016	1000	0

Votre paiement

Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture.

Echelonnez le paiement de vos prochaines en souscrivant à la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la qualité de l'eau est jointe à votre facture

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX
ICS: XX XX XXX XXXXXX
RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ENTREPRISE SPECIMEN
RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

Montant: 318,96 €

Mandat de prélèvement MPA possible - en signant le formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez de droit de rétractation pendant 14 jours calendaires à compter de la date de votre signature. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement MPA simplifié. Votre signature vaut autorisation pour DÉBITER, à réception, votre compte pour le montant indiqué

Date et Lieu

Signature

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

XXXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



COLLECTIVITE SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSOMMATION
2009EXXKAXXXXXX	Relevé le :	31/12/2015	502	Relevé le :	31/12/2016
				1502	1000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				247,40		252,60
CONSOMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2016 - 31/12/2016	1000	0,07	70,00	2,1%	
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/07/2016 - 31/12/2016	500	0,177	88,50	2,1%	
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2016 - 31/12/2016	500	0,1778	88,90	2,1%	
ORGANISMES PUBLICS				65,00		66,37
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2016 - 31/12/2016	1000	0,065	65,00	2,1%	

VOTRE BUDGET



Prix du m³ TTC hors abonnement au 01/01/2017
0,3128 Ö

Montant facturé

Prix au litre 0,00032 " TTC

	HT	TVA	TTC
TVA 2,1%	312,40	6,56	
Total	312,40	6,56	318,96

Montant à payer en ÖTTC

318,96

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 132 750 € - RCS Nantes 435 283 338 - APE 990 A - Siret 435 283 338 00239 - Id. intra-comunitaire FR 39 435 283 338 - Siège social : Bat B2 - Parc du Paray, rue de la Rainière 44309 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture - Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.5 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92885 Nanterre cedex 9.
S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 G (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone «correspondance».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR09 2004 1010 1100 0223 9T03 251 - BIC : PSSTFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

2. Année 2017 (Abonné Vente en Gros)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:
COLLECTIVITE SPECIMEN

Adresse desservie
RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



Flashez pour accéder à votre espace client

97117XXXXXXX
Votre espace client
www.service-client.ndes.fr
Mon nom: SPECIMEN

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30
sans interruption et 24h/24 pour les
dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404
APPEL NON SURTAXÉ

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:
NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE

NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12

Imm. Le Gotha - ZA de Damencourt
97160 LE MOULE

0590 21 00 12

Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la
qualité de l'eau est jointe à votre
facture

COLLECTIVITE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2018

N° 00000000

Détails au verso

Consommation du 31/12/2016 au 31/12/2017

1000m³

- DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE
- ORGANISME PUBLICS

253,21 "
66,37 "

Total facture TTC

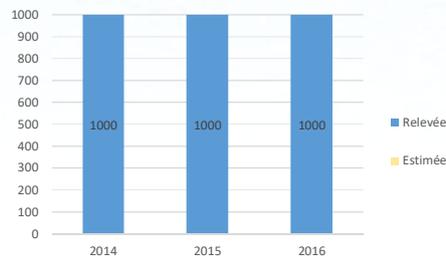
319,57 €

Montant TTC à régler avant le 16/01/2018

319,57 €

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2018

Evolution de votre consommation



Votre paiement

Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture,

Echelonnez le paiement de vos prochaines en souscrivant à
la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

ICS: XX XX XXX XXXXXX

RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ENTREPRISE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

Montant: 319,57 €

Mandat de prélèvement SEPA (ponctuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour DÉBITER, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et Lieu

Signature

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

TIPSEPA

XXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX



COLLECTIVITE SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSUMMATION
2009EXXAXXXXXX	Relevé le : 31/12/2016	502	Relevé le : 31/12/2017	1502	1000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				248,00		253,21
CONSUMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2017 - 31/12/2017	1000	0,07	70,00	2,1%	71,47
CONSUMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/07/2017 - 31/12/2017	1000	0,178	178,00	2,1%	181,74
ORGANISMES PUBLICS				65,00		66,37
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2017 - 31/12/2017	1000	0,065	65,00	2,1%	66,37

VOTRE BUDGET

Montant facturé

Prix au litre 0,00032 " TTC



Prix du m³ TTC hors abonnement au 01/01/2018
0,313 €

	HT	TVA	TTC
TVA 2,1%	313,00	6,57	
Total	313,00	6,57	319,57

Montant à payer en ÖTTC

319,57

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 132 750 € - RCS Nantes 435 263 338 - APE 960 A - Siret 435 263 338 00209 - Id. intra-communautaire FR 39 435 263 338 - Siège social : Bât B2 - Parc du Pèrey, rue de la Rainière 44300 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture - Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.5 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92885 Nanterre cedex 9.

S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 G (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone «correspondance».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR00 2004 1010 1100 0223 9T03 251 - BIC : PSSTFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

3. Année 2016 (Abonné Agricole)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:

M. SPECIMEN

Adresse desservie

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



97117XXXXXX

Votre espace client

www.service-client.ndes.fr

Mon nom: SPECIMEN

Flashez pour accéder à votre espace client

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30
sans interruption et 24h/24 pour les
dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:

NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE

NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12

Imm. Le Gotha - ZA de Damencourt
97160 LE MOULE

0590 21 00 12

Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la
qualité de l'eau est jointe à votre
facture

M. SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2017

N° 00000000

Détails au verso

Abonnement du 01/01/2016 au 31/12/2016

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016

2000m³

- DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE
- ORGANISME PUBLICS

315,41 "

29,20 "

Total facture TTC

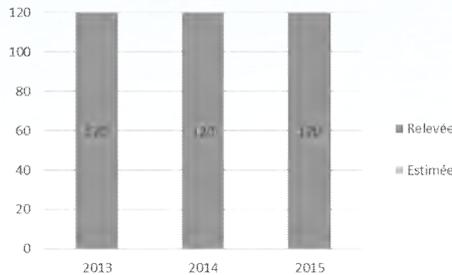
344,61 €

Montant TTC à régler avant le 16/01/2017

344,61 €

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2017

Evolution de votre consommation



Votre paiement

Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture,

Echelonnez le paiement de vos prochaines en so uscrivant à
la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

ICS: XX XX XXX XXXXXX

RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

M. SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

Montant: 344,61 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel - en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la communication vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être adressée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

TIPSEPA

Date et Lieu

Signature

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

XXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX



M. SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSUMMATION
2009EXXKAXXXXXX	Relevé le :	31/12/2015	502	Relevé le :	31/12/2016
				2502	2000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				308,92		315,41
ABONNEMENT (PART COLLECTIVITE)	01/01/2016 - 31/12/2016	2	2,5	5,00	2,1%	
CONSUMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2016 - 31/12/2016	2000	0,02	40,00	2,1%	
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2016 - 30/06/2016	1	48,89	48,89	2,1%	
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX)	01/07/2016 - 31/12/2016	1	49,03	49,03	2,1%	
CONSUMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2016 - 31/12/2016	2000	0,083	166,00	2,1%	
ORGANISMES PUBLICS				28,60		29,20
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2016 - 31/12/2016	2000	0,0143	28,60	2,1%	

VOTRE BUDGET



Prix du m³ TTC hors abonnement au 01/01/2017
0,1173 €

Montant facturé

Prix au litre 0,00017 " TTC

	TVA	2,1%	HT	TVA	TTC
Total			337,52	7,09	344,61

Montant à payer en ÖTTC

344,61

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 192 750 € - RCS Nantes 435 283 338 - APE 800 A - Siret 435 283 338 00269 - id. intra-entreprise FR 39 435 283 338 - Siège social : Bat B2 - Parc du Paray, rue de la Rainière 44300 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.3 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92865 Nanterre cedex 9.
S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 G (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone «correspondance».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR09 2004 1010 1100 0223 9703 251 - BIC : PSSFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

4. Année 2017 (Abonné Agricole)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:
M. SPECIMEN
Adresse desservie
RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



Flashez pour accéder à votre espace client

97117XXXXXXX
Votre espace client
www.service-client.ndes.fr
Mon nom: SPECIMEN

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30
sans interruption et 24h/24 pour les
dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404
APPEL NUMÉRIQUE

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:

NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE

NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12

Imm. Le Gotha - ZA de Damencourt
97160 LE MOULE

0590 21 00 12

Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la
qualité de l'eau est jointe à votre
facture

M. SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN
97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2018

N° 00000000

Détails au verso

Abonnement du 31/12/2016 au 31/12/2017

Consommation du 31/12/2016 au 31/12/2017

2000m³

- DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE 315,91 "
- ORGANISME PUBLICS 29,20 "

Total facture TTC

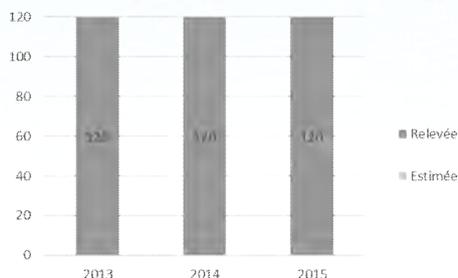
345,11 €

Montant TTC à régler avant le 16/01/2018

345,11 €

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2018

Evolution de votre consommation



Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture.

Echelonnez le paiement de vos prochaines en souscrivant à la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

Votre paiement

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX

ICS: XX XX XXX XXXXXX

RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

M. SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

Montant: 345,11 €

Mandat de prélèvement TIPA provisionnel - en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer vos instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Ce présent document a valeur de mandat de prélèvement TIPA provisionnel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

TIPSEPA

Date et Lieu Signature

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

XXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX



M. SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSUMMATION
2009EXXKAXXXXX	Relevé le : 31/12/2016	502	Relevé le : 31/12/2017	2502	2000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				309,40		315,91
ABONNEMENT (PART COLLECTIVITE)	01/01/2017 - 31/12/2017	2	2,5	5,00	2,1%	5,11
CONSOMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2017 - 31/12/2017	2000	0,02	40,00	2,1%	40,84
ABONNEMENT (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2017 - 30/06/2017	2	49,2	98,40	2,1%	100,47
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2017 - 31/12/2017	2000	0,083	166,00	2,1%	169,49
ORGANISMES PUBLICS				28,60		29,20
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2017 - 31/12/2017	2000	0,0143	28,60	2,1%	29,20

VOTRE BUDGET



Prix du m³ TTC hors abonnement au 01/01/2018
0,1173 €

Montant facturé

Prix au litre 0,00017 " TTC

	HT	TVA	TTC
TVA 2,1%	338,00	7,11	
Total	338,00	7,11	345,11

Montant à payer en ÖTTC

345,11

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 132 750 € - RCS Nantes 435 263 338 - APE 860 A - Siret 435 263 338 00299 - Id. intra-comunitaire FR 39 435 263 338 - Siège social : Bât B2 - Parc du Paray, rue de la Rainière 44300 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture - Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.5 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92885 Nanterre cedex 9. S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 G (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone «correspondance».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR09 2004 1010 1100 0223 9T03 251 - BIC : PSSTFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

5. Année 2016 (Abonné Industriel)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:

ENTREPRISE SPECIMEN

Adresse desservie

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



Flashez pour accéder à votre espace client

97117XXXXXXX

Votre espace client

www.service-client.ndes.fr

Mon nom: SPECIMEN

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30
sans interruption et 24h/24 pour les
dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:

NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE

NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12

Irrm. Le Gotha - ZA de Damencourt

97160 LE MOULE

0590 21 00 12

Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la
qualité de l'eau est jointe à votre
facture

ENTREPRISE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2017

N° 00000000

Détails au verso

Consommation du 01/01/2016 au 31/12/2016

1000m³

■ DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE

269,85 "

■ ORGANISME PUBLICS

22,46 "

Total facture TTC

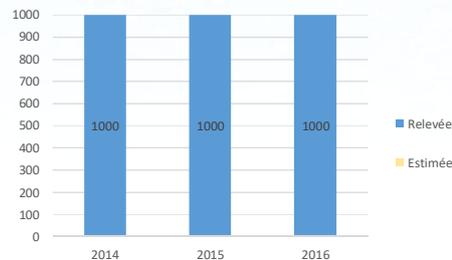
292,31 €

Montant TTC à régler avant le 16/01/2017

292,31 €

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2017

Evolution de votre consommation



Votre paiement

Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture,

Echelonnez le paiement de vos prochaines en souscrivant à
la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX

ICS: XX XX XXX XXXXXX

RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ENTREPRISE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

Montant: 292,31 €

Mandat de prélèvement SEPA (ponctuel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte (conformément aux autorisations de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

TIPSEPA

Date et Lieu Signature

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

XXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX



ENTREPRISE SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSOMMATION
2009EXXKA XXXXXX	Relevé le : 31/12/2015	502	Relevé le : 31/12/2016	1502	1000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				264,30		269,85
CONSOMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2016 - 31/12/2016	1000	0,02	20,00	2,1%	
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/07/2016 - 31/12/2016	500	0,244	122,00	2,1%	
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/01/2016 - 31/12/2016	500	0,2446	122,30	2,1%	
ORGANISMES PUBLICS				22,00		22,46
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2016 - 31/12/2016	1000	0,022	22,00	2,1%	

VOTRE BUDGET

Montant facturé

Prix au litre 0,00029 " TTC



Prix du m³ TTC hors abonnement au 01/01/2017
0,2866 €

		HT	TVA	TTC
TVA	2,1%	286,30	6,01	
Total		286,30	6,01	292,31

Montant à payer en ÖTTC

292,31

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 132 750 € - RCS Nantes 435 283 338 - APE 800 A - Siret 435 283 338 00299 - Id. Intra-comunitaire FR 39 435 283 338 - Siège social : Bat B2 - Parc du Penay, rue de la Rainière 44300 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture - Une indemnité forfaitaire de 40 € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.5 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datéz et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92885 Nanterre cedex 9.

S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 0 (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone « correspondance ».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR09 2004 1010 1100 0223 9103 251 - BIC : PSSFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

6. Année 2017 (Abonné Industriel)



CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale:

ENTREPRISE SPECIMEN

Adresse desservie

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOS REFERENCES



97117XXXXXX

Votre espace client

www.service-client.ndes.fr

Mon nom: SPECIMEN

Flashez pour accéder à votre espace client

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

Du lundi au vendredi 8h30 à 17h30 sans interruption et 24h/24 pour les dépannages d'urgences

N°Cristal 0 969 320 404

APPEL NON SURTAXÉ

www.service-client.ndes.fr

Où nous écrire:

NANTAISE DES EAUX SERVICES
26 RUE DE LA RAINIERE CS 53987
44339 NANTES

Votre agence:

EAU AGRICOLE

NANTAISE DES EAUX SERVICES

URGENCES : 0590 21 00 12

Imm. Le Gotha - ZA de Damencourt
97160 LE MOULE

0590 21 00 12

Du lundi au vendredi 7h30 à 12h 30

MESSAGES

La note de synthèse annuelle de la qualité de l'eau est jointe à votre facture

ENTREPRISE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

VOTRE FACTURE DU 01/01/2018

N° 00000000

Détails au verso

Consommation du 31/12/2016 au 31/12/2017

1000m³

■ DISTRIBUTION DE L'EAU BRUTE

270,57 "

■ ORGANISME PUBLICS

22,46 "

Total facture TTC

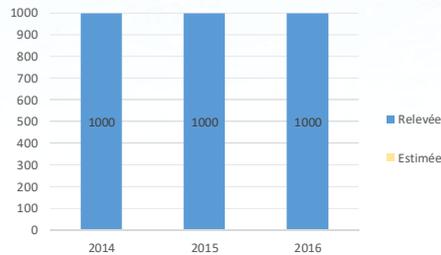
293,03 Ö

Montant TTC à régler avant le 16/01/2018

293,03 Ö

VOTRE PROCHAINE FACTURE: JUILLET 2018

Evolution de votre consommation



Votre paiement

Pensez à l'environnement, optez pour la e-facture,

Echelonnez le paiement de vos prochaines en souscrivant à la mensualisation, rendez vous sur votre espace client

IBAN: XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX

ICS: XX XX XXX XXXXXX

RUM: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ENTREPRISE SPECIMEN

RUE DU SPECIMEN

97117 PORT-LOUIS

Montant: 293,03 €

Mandat de prélèvement SEPA postal: en signant le formulaire de mandat, vous autorisez NANTAISE DES EAUX SERVICES à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NANTAISE DES EAUX SERVICES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits consommateur le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postal. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et Lieu

Signature

TIPSEPA

TESSI-NANTAISE DES EAUX SERVICES
92885 NANTERRE CEDEX 9

XXXXXXXXXXXX SPECIMEN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXX



ENTREPRISE SPECIMEN - RUE DU SPECIMEN 97117 PORT-LOUIS

COMPTEUR	ANCIEN INDEX		NOUVEL INDEX		CONSUMMATION
2009EXXKAXXXXXX	Relevé le :	31/12/2016	502	Relevé le :	31/12/2017
				1502	1000

VOTRE FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Quantité ou volume en m3	Prix unitaire " HT	Montant " HT	Taux TVA	Montant " TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				265,00		270,57
CONSOMMATION (PART COLLECTIVITE)	01/01/2017 - 31/12/2017	1000	0,02	20,00	2,1%	
CONSOMMATION (PART NANTAISE DES EAUX)	01/07/2017 - 31/12/2017	1000	0,245	245,00	2,1%	
ORGANISMES PUBLICS				22,00		22,46
OFFICE DE L'EAU: PRESERVATION DES RESSOURCES	01/01/2017 - 31/12/2017	1000	0,022	22,00	2,1%	

VOTRE BUDGET

Montant facturé

Prix au litre 0,00029 " TTC



Prix du m³ H.T. hors abonnement au 01/01/2018
0,287 €

	HT	TVA	TTC
TVA 2,1%	287,00	6,03	
Total	287,00	6,03	293,03

Montant à payer en ÖTTC

293,03

Mentions légales : S.A.S. Au capital de 4 132 750 € - RCS Nantes 435 283 335 - APE 800 A - Siret 435 253 335 00299 - IJ, intra-comunautaire FR 39 435 253 338 - Siège social : Bat 52 - Parc du Paray, rue de la Rainière 44300 NANTES - <http://www.ndes.fr> - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à votre service client dont les coordonnées figurent sur la facture - Une indemnité forfaitaire de 4€ € sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441.9 CC).

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux (entre 2 et 4 jours) lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse du centre de paiement TIP : TESSI Encaissements - 92865 Nanterre cedex 9.

S'il s'agit de votre premier paiement par TIP ou si vos coordonnées bancaires ont été changées, joignez un nouveau RIB.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de NANTAISE DES EAUX SERVICES, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement se mettra en place pour les prochaines factures, il convient de régler cette facture par un autre mode de paiement. Vous êtes prélevé tous les mois, et vous ne recevez qu'une seule facture calculée sur la base de votre consommation.

✓ Paiement par internet sur www.service-client.ndes.fr

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur notre site www.ndes.fr

✓ Paiement par téléphone

Muni de votre carte bancaire, contactez votre service clientèle aux heures d'ouverture et au numéro de téléphone indiqué sur votre facture

✓ Paiement en espèces ou par mandat postal

Dans n'importe quel bureau de poste sur le compte CCP 10827 46 G (Nantes). Indiquez votre numéro de facture sur le mandat compte dans la zone «correspondance».

✓ Paiement par virement

CCP NANTES - IBAN : FR09 2004 1010 1100 0223 9T03 251 - BIC : PSSTFRPPNTE
Précisez votre numéro de facture dans l'objet du virement.

✓ Paiement par carte bancaire (paiement 100% sécurisé)

En vous connectant sur www.service-client.ndes.fr

Annexe 3 Procédure « Encaisser en Guadeloupe »

Table de révisions

Indice	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Objet de la révision : Création de la procédure				
A	29/11/2013	Sébastien TOULEMONDE Responsable Clientèle	Sylvain Dupuis Directeur de Zone	Patricia Dubois DGA Support Métiers
Objet de la révision				
Objet de la révision				
Objet de la révision				
Objet de la révision				

Sommaire

I. Objet de l’instruction :	44
II. Domaine d’application et références :	44
III. Termes et abréviations :.....	45
IV. Liste de diffusion :.....	45
V. Organisation et responsabilités	45
a. Le cycle de relance :	45
b. Les fermetures de branchements :	47
c. Le contentieux :	47
VI. Instruction « L’encaissement en Guadeloupe – Conseil Départemental de la Guadeloupe » :....	47

I. OBJET DE LA PROCEDURE :

La procédure « Encaisser en Guadeloupe » définit les spécificités de recouvrement relatives au contexte local, et aux types de clients concernés.

II. DOMAINE D’APPLICATION ET REFERENCES :

M1	M2	C1	C2	C3	C4	T1	T2	T3	S1	S2	S3	S4	S5
				X	X	X	X			X			

Les principales réglementations ou normes prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- Norme ISO-9001
- Norme ISO 14001
- Norme OHSAS 18001
- Manuel QSE document codifié M2-0-ID-001

III. TERMES ET ABREVIATIONS :

Définition des termes et des abréviations utilisées dans ce document :

- NDES : Nantaise des Eaux Services
- QSE : Abréviations de Qualité/Sécurité/Environnement
- SMI : Abréviations de Système de Management Intégré
- Document : est désigné par document tout objet formalisé du système et les données ou informations qu'il contient, que le support du document soit informatique ou papier.

IV. LISTE DE DIFFUSION :

Cette procédure est à diffuser auprès des services suivants :

Service concerné	Destinataires du document
Service Clientèle	Responsable Clientèle Chargés de Clientèle
Service Exploitation	Directeur de Zone Caraïbe Agents d'exploitation
Service Comptabilité	Service encaissement

V. ORGANISATION ET RESPONSABILITES

Le cycle de relance :

Le service clientèle est en charge de l'édition, de l'envoi des factures, du suivi du paiement, et de la remise au contentieux.

La fonctionnalité « flux d'impression Maileva » est utilisée pour imprimer les lettres de rappel en Guadeloupe afin de s'affranchir du délai d'acheminement du courrier depuis le siège.

Les délais avant remise au contentieux ou déclaration auprès de la caisse régionale des comptes (clients collectivités) sont les suivants :

- Conseil Départemental de la Guadeloupe :

- Facture Irrigants : 105 jours
- Facture Industriels : 60 jours
- Facture Collectivités : 75 jours

- Communauté de Commune de Marie-Galante :

- Facture usagers particuliers : 90 jours
- Facture usagers Collectivité : 105

Les fermetures de branchements :

Le service exploitation est alerté 15 jours avant les fermetures afin de pouvoir planifier les interventions. Il est responsable de la bonne exécution de la demande de fermeture (branchement effectivement fermé),

Pour la Communauté de Commune de Marie-Galante,

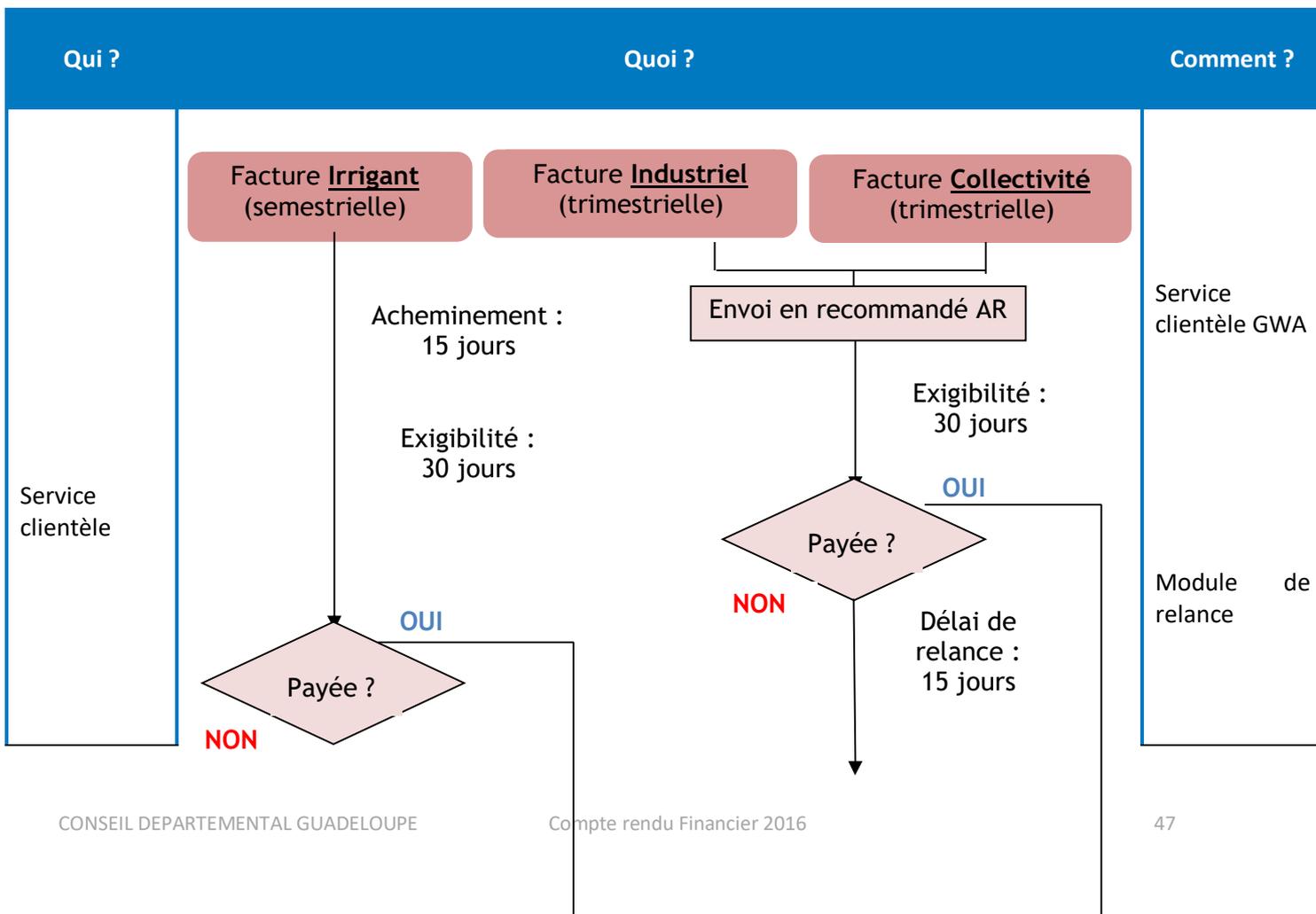
- les services sociaux et mairies sont alertés par le service clientèle en même temps que le service exploitation afin de respecter les Engagements Nationaux pour le logement (ENL),
- La coupure pour impayés ne peut avoir lieu si l'usager a bénéficié d'une aide accordée depuis moins d'un an, ou d'une demande en cours depuis moins de 2 mois),

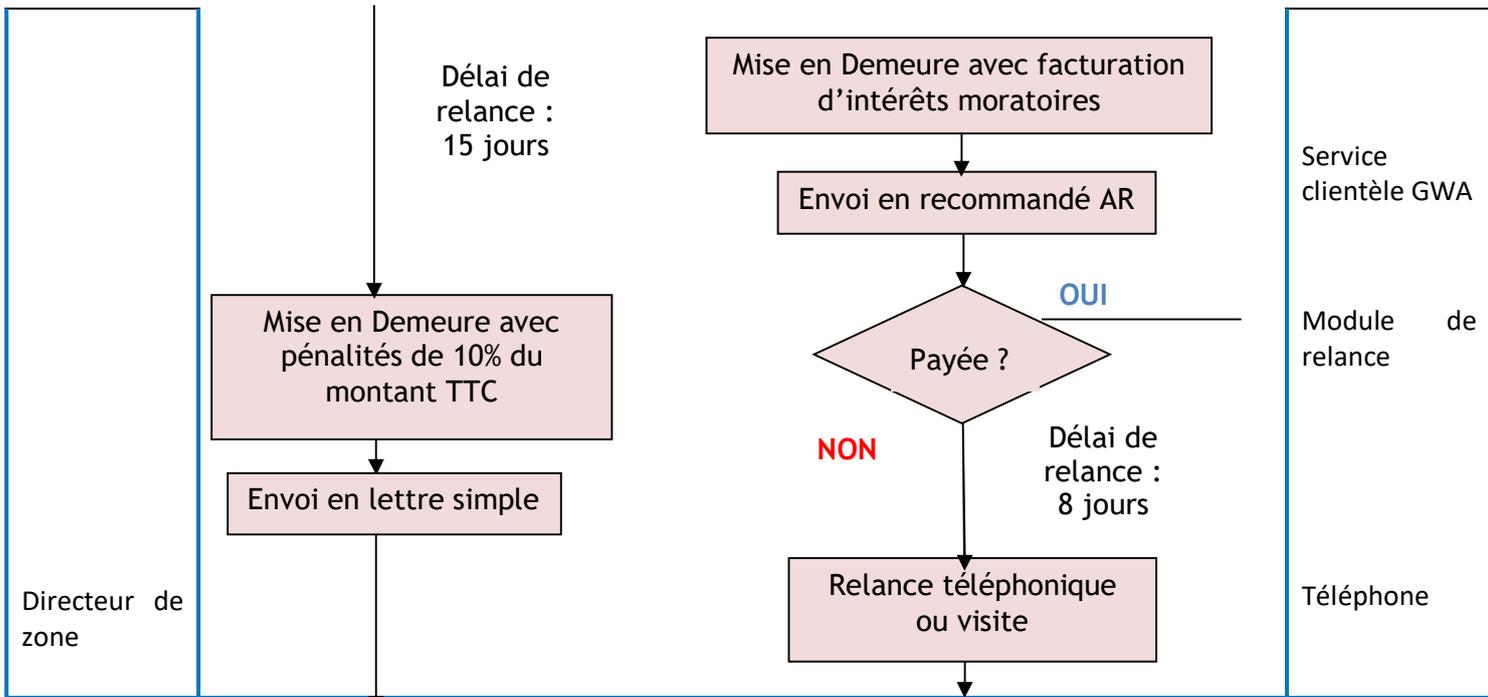
Le contentieux :

Pour les usagers particuliers et les industriels, le dossier sera transmis au prestataire national qui soustraitera à un cabinet de recouvrement local.

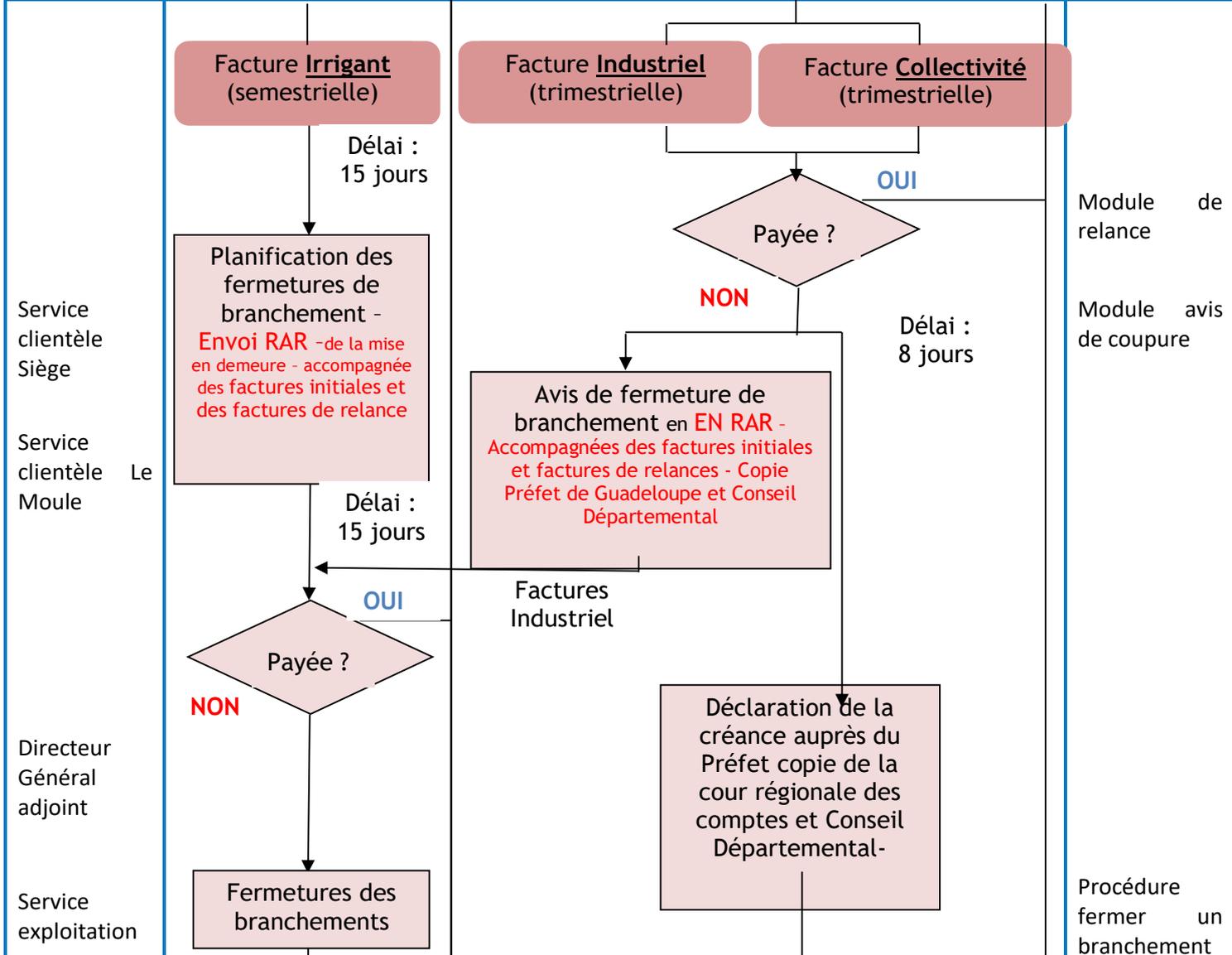
Pour les clients collectivité, une déclaration de créance auprès de la cour régionale des comptes sera privilégiée (fermeture de branchement impossible).

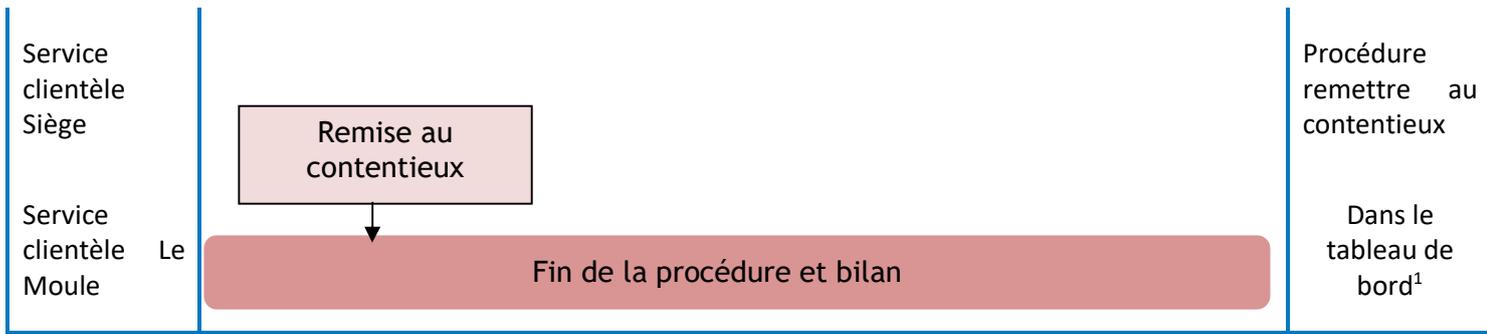
VI. INSTRUCTION « L'ENCAISSEMENT EN GUADELOUPE – CONSEIL DEPARTEMENTAL GUADELOUPE » :





Qui ?	Quoi ?	Comment ?
-------	--------	-----------





¹ Synthèse des factures rectificatives réalisées, des factures remises au contentieux, des volumes de dégrèvements pour fuite réalisés
CONSEIL DEPARTEMENTAL GUADELOUPE